Zeitschrift: Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie
Herausgeber: Musée d'art et d'histoire de Genève
Band: 33 (1985)

Rubrik: L'Institut et Musée Voltaire en 1984

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'Institut et Musée Voltaire en 1984

Conservateur: Charles WIRZ

Le grand salon des «Délices» a commencé de briller d'un nouvel éclat, depuis que six des sièges de style Louis XV qui le meublent ont retrouvé leur lustre, tendus qu'ils sont désormais d'un beau damas broché dont les motifs de soie grège se détachent sur un fond rouge. Mais nous ne jouons les ensembliers qu'à titre accessoire! Comme à l'accoutumée, nous avons collaboré aux recherches de nombreux dix-huitiémistes en ne négligeant rien pour satisfaire aux demandes de renseignements scientifiques de toutes sortes qui nous sont parvenues des quatre coins du monde. Et c'est derechef à l'étude approfondie, à la description précise, ainsi qu'à l'enrichissement de nos collections que nous avons consacré la majeure partie de nos soins.

Parmi nos multiples achats d'imprimés anciens et modernes, nous ne nous arrêterons qu'à des éditions d'écrits de Voltaire publiées au XVIIIe siècle que la Bibliothèque nationale ne possède pas et que n'ont vues ni Georges Bengesco ni Theodore Besterman, exception faite d'un *Oreste* de 1761 méconnu des bibliographes à plus d'un égard.

LE DÎNER / DU COMTE / *DE BOULAINVILLIERS.* / PAR / MR. ST. HIACINTE. / [ornement typographique] / *A LONDRES.* / [double filet] / MDCCLXVIII.

48 p.; 20 cm. (8°).

A deux composants près, l'assemblage d'affûtiaux typographiques enjolivant le titre est pareil à celui qui occupe la même place dans une édition du *Dîner du comte de Boulainvilliers* spécieusement datée de 1728 en quoi l'on s'accorde généralement à reconnaître une impression hollandaise de Marc-Michel Rey[1]. Cette attribution est justifiée tant par la présence des armes d'Amsterdam dans le filigrane du papier que par le recours à des éléments décoratifs gravés par Jacques-François Rosart qui appartiennent à l'assortiment de Rey[2]. Notre brochure, dont Voltaire conservait un spécimen dans sa bibliothèque[3], serait-elle également une réalisation de Rey, qui jouait un rôle des plus actifs dans la diffusion clandestine de ce genre de littérature antichrétienne?[4] Nous inclinons à l'admettre. Certes, ni les armoiries d'Amsterdam ni la moindre marque ne sont empreintes dans la pâte du papier, mais tel est le cas de beaucoup d'ouvrages issus de l'atelier qui nous intéresse; on ne saurait donc tirer argument de cet anonymat contre une présomption basée au premier chef sur le fait que presque tous les «ornements de fonte» utilisés pour construire non seulement l'espèce de vignette du titre, mais aussi les bandeaux et les culs-de-lampe, voire pour séparer les vingt-deux «Pensées détachées de Mr. l'abbé de St. Pierre» auxquelles sont réservées les cinq dernières pages, sont connus comme des créations de Jacques-François Rosart dont Marc-Michel Rey se fournissait probablement à Haarlem, auprès de la maison Enschedé[5]. D'autre part, le nombre des feuillets portant signature dépasse d'une unité la moitié de chacun des cahiers, conformément à l'usage des imprimeurs hollandais[6]. A ces caractéristiques vient s'ajouter un trait de patriotisme batave: au terme du «Deuxième entretien» (p. 34), le nom d'Amsterdam, que nous n'avons rencontré en cet endroit dans aucune autre édition, figure à l'avant-dernier rang parmi ceux des métropoles européennes où la comtesse de Boulainvilliers souhaite voir se tenir à l'heure du dîner, pour le plus grand bien de l'humanité, des conversations «aussi instructives» que celle dont elle est en train d'alimenter le feu.

Il faut se garder, en revanche, de prendre pour un produit de Marc-Michel Rey une édition du *Dîner du comte de Boulainvilliers* qui arbore son adresse et la date de 1768[7]. Cette impression, semblable par son format in-octavo et par le total de ses 48 pages[8] à celle qui retenait notre attention dans le précédent alinéa, provient de l'officine de Gabriel Cramer, de même que deux éditions in-octavo dépourvues d'adresse, l'une antidatée par prudence de 1728, l'autre sans date, qui groupent respectivement 60[9] et 47[10] pages. Toutes trois ont vignette identique au-dessus du titre de départ, et le bois gravé précédant l'adresse fallacieuse de Rey sur le titre de l'impression en 48 pages agrémente aussi le titre de sa sœur de 60 pages, qui est vraisemblablement la plaquette dont Grimm parle dans la *Correspondance littéraire* du 1er janvier 1768[11].

LE DROIT / DU / SEIGNEUR, / *COMÉDIE EN VERS,* / PAR M. DE VOLTAIRE: / *Représentée pour la premiere fois, sous le titre de* / *l'*Ecueil du Sage, *par les Comédiens François* / *Ordinaires du Roi, le* 18 *Janvier* 1762. / [filet] / Le prix est de trente sols. / [filet] / [vignette] / A GENEVE, / *CHEZ LES FRERES ASSOCIÉS.* / [double filet] / M. DCC. LXIII.

119 p.; 18 cm. (8°).

Le titre de cette édition est reproduit dans *Schriften von und über Voltaire aus dem 18. Jahrhundert in Mannheim*[12]; les auteurs de ce catalogue l'ont toutefois confondue avec le n° 253 de Bengesco. Il est vrai que les deux types – l'un est à l'évidence une contrefaçon de l'autre[13] – coïncident par le libellé du titre[14], par la distribution du texte et, du même coup, par le nombre des pages, mais ils sont dissemblables sous le rapport du style des caractères, des motifs des ornements gravés sur bois et du papier: si les feuilles dont se compose l'édition qu'a décrite Georges Bengesco viennent de la manufacture F. Poulain, dans la

Généralité de Rouen, nul indice ne trahit l'origine de celles qui servent de support à l'impression que les bibliographes de Mannheim n'ont pas distinguée de son sosie.

ELOGE / DE / LOUIS XV, / Prononcé dans une Académie / *Le 25 Mai 1774.* / [double filet orné] / Par M^r^. DE VOLTAIRE. / [double filet orné]

15 p.; 20 cm. (8°).

Du point de vue de la bibliographie matérielle, cette édition d'un «petit rogaton» qui a commencé de se répandre environ trois semaines après la mort de Louis XV, survenue le 10 mai 1774, n'a d'affinité ni avec les impressions que Bengesco a signalées sous le n° 1833, ni avec une édition probablement lyonnaise qui s'est dérobée à sa quête et dont il existe deux tirages, l'un de 15[15] et l'autre de 16[16] pages, le premier divergeant du second par les traits suivants: le titre et le titre de départ affichent la date du *22 May* au lieu de celle du *25 May*[17], le paragraphe antépénultième, relatif à la réforme de la magistrature, fait défaut[18], et une phrase de chacun des deux derniers alinéas se singularise par une variante[19]. Aucune de ces particularités ne se rencontre dans les autres éditions de l'*Eloge de Louis XV* répertoriées à ce jour. La rareté que nous avons exhumée ne les offre pas non plus; hormis quelques détails d'orthographe et de ponctuation, elle se borne, pour ce qui est du texte, à se différencier de ses compagnes par trois vétilles: au bas de la page 3, on lit *remarqua* dans une proposition relative dont le verbe devrait être à l'imparfait du subjonctif, la page 10 est déparée par la coquille *Monaque*, et l'on a mis indûment *expérience* au pluriel à la page suivante, au sein d'un passage où Voltaire explique la facilité de Louis XV à changer de ministres par la défiance de soi du souverain. Soulignons pour terminer la plus frappante des caractéristiques de notre acquisition: le titre porte le nom de l'auteur.

ORESTE, / TRAGÉDIE / DE / *M^R^. DE VOLTAIRE,* / Telle qu'on la joue sur le Théâtre du Roi / à Paris. / On y a joint / UNE DISSERTATION, &c. / [vignette] / *GENEVE.* / [double filet] / MDCCLXI.

[1] f., [2], 135 p.; 21 cm. (8°).
Le numéro de la page 9 manque.

Sous l'angle de la typographie, les seules pages composées spécialement pour ce livre, qui ne contient pas l'épître dédicatoire à la duchesse du Maine, mais où *Oreste* est suivi d'une «nouvelle édition, corrigée & augmentée», de la *Dissertation sur les principales tragédies, anciennes et modernes, qui ont paru sur le sujet d'Electre, et en particulier sur celle de Sophocle, par M. Du Molard, membre de plusieurs académies*[20] (pp. [95]-135), sont le faux titre, le titre et le verso de ce dernier, réservé à la liste des personnages et à la didascalie spécifiant le décor. Pour le reste, nous avons affaire à un tirage séparé des pages [145] - 47-234 d'une curieuse réimpression qu'a signalée Adrien-Jean-Quentin Beuchot du tome IX de la première *Collection complette des œuvres de Mr. de Voltaire*[21]. Dans ce volume au millésime de 1757, le troisième de ceux qui réunissent les *Ouvrages dramatiques, avec les pièces relatives à chacun*, on lit, non pas le texte d'*Oreste* plus ou moins proche de celui des éditions de 1750[22] que proposent les pages [145]-234 des habituels tomes IX datés de 1756 ou de 1757 et comptant 403 pages précédées de 2 feuillets non chiffrés[23], mais la version presque définitive de la tragédie[24]. Cette version «radoubée»[25] exigeant plus d'espace que les rédactions antérieures, le prote des frères Cramer a donné aux quatre pages suivant la 234e le même numéro 234, flanqué d'avant- ou de post-chiffres allant de 1 à 4. Non sans sauter au début deux numéros par mégarde, il a recouru au même artifice pour chiffrer, jusqu'à 47-234[26], les quarante et une pages supplémentaires nécessitées par la décision d'insérer après la tragédie un état revu et augmenté de la *Dissertation* dont la première partie consiste en un éloge de l'*Electre* de Sophocle, la deuxième en une apologie de l'*Oreste* de Voltaire et la troisième en une critique de l'*Electre* de Crébillon. Cette manière peu commune de chiffrer a laissé des traces dans le tirage repaginé sur lequel nous avons mis la main: quoique le numéro des pages de la *Dissertation* ne comporte plus que trois caractères, au lieu de six, le titre courant est resté à son emplacement primitif sur la majorité des pages de droite, en sorte qu'il se trouve décentré vers la gauche. Autre négligence de même ordre: la signature *Théatre* Tom. III. a bien été retranchée de la première page des cahiers nouvellement signés B-H^8^ et I^4^, mais elle subsiste au bas de la page initiale du cahier A, où commence le texte d'*Oreste*. Et le haut de cette page est gâté par une inadvertance plus fâcheuse! Dans le tome IX modifié, le titre de départ se présente ainsi: ORESTE, / *TRAGEDIE;* / Telle qu'on la joue aujourd'hui sur le Théatre du Roi à Paris. Or, si l'on a supprimé la troisième ligne dans le tirage à part, la précision qu'elle apporte étant fournie par la page de titre datée de 1761[27], l'on a oublié de substituer un point au point-virgule par quoi finit la deuxième ligne.

Les erreurs d'inattention affectant la page [1] du volume que nous nous attachons à situer altèrent aussi l'exemplaire que Theodore Besterman avait engrangé dans sa collection personnelle[28], mais toutes deux ont été rectifiées dans celui qui fait partie de la bibliothèque de Voltaire[29], ainsi que dans un tirage dépourvu de faux titre et de titre qui appartient à la Bibliothèque nationale[30]. Ce dernier tirage offre en outre la particularité de n'avoir pas, au bas de la page 94, la réclame DISSER- annonçant la *Dissertation sur les principales tragédies, anciennes et modernes, qui ont paru sur le sujet d'Electre, et en particulier sur celle de Sophocle*, annexe qui est effectivement absente.

Le tome IX de la *Collection complette des œuvres de Mr. de Voltaire* enrichi de l'édition livrant pour la première fois le texte à peu près définitif d'*Oreste* sur laquelle porte notre analyse affiche le millésime de 1757. Beuchot[31], suivi par Bengesco[32], pensait que cette intercalation, menée de pair avec celle de la *Dissertation* répandue sous le nom de Dumolard, pourrait être contemporaine des améliorations et des ajouts dont a bénéficié l'édition du *Siècle de Louis XIV* imprimée par les Cramer en 1757, avec la date de 1756, dans le même cadre de la *Collection complette des œuvres de Mr. de Voltaire*[33]. Il n'en est rien. La greffe n'a pu se faire avant le début de la seconde moitié de 1761, comme le prouvent l'état du texte de la tragédie et l'indication «telle qu'on la joue aujourd'hui sur le Théatre du Roi à Paris» donnée par le titre de départ ou, dans le cas des tirages indépendants, sous une forme un rien plus brève, par le sous-titre. C'est en effet en vue d'une reprise qui eut lieu le 8 juillet 1761 sur la scène des Comédiens

français[34] que Voltaire avait entrepris dès la fin de 1758[35], mais surtout à partir de l'automne de 1760[36], de remanier cette tragédie jouée pour la première fois le 12 janvier 1750[37], par les représentations de laquelle il se flattait d'avoir montré «qu'on peut porter la terreur et la pitié dans l'âme des Français, sans le secours d'un amour impertinent et d'une galanterie de ruelle, aussi déplacés dans Electre qu'ils le seraient dans Cornelie»[38].

ORESTE, / *TRAGÉDIE* / PAR / M^R^. DE VOLTAIRE. / NOUVELLE EDITION. / [vignette] / A AMSTERDAM, / *Chez ETIENNE LEDET & Compagnie.* / MDCCLXIII.

142 p.; 20 cm. (8°).

La pagination est en chiffres romains jusqu'à la page XXI, où se termine l'épître dédicatoire «A Son Altesse Sérénissime Madame la duchesse du Maine», après quoi la numérotation continue en chiffres arabes.

Il ne s'agit pas d'un nouveau tirage de l'édition d'*Oreste* égale par la somme des pages et par la répartition du texte qu'Etienne Ledet et Cie ont lancée sur le marché en 1750, soit séparément[39], soit en la groupant avec des impressions de *Sémiramis*[40] et de *Nanine*[41] pour former le tome VIII[42] de la «nouvelle édition, revue, corrigée & considérablement augmentée» des *Œuvres de M. de Voltaire* dont les trois premiers volumes avaient paru en 1738[43]. Certes, mis à part un cul-de-lampe, les bois gravés sont pareils, encore que les bandeaux ne soient pas employés de manière homologue, et les deux éditions partagent plusieurs erreurs[44]; elles contrastent néanmoins entre elles par la composition, par l'orthographe et par des fautes en plus ou en moins.

Nulle différence, en revanche, pour ce qui est de la version retenue: l'édition de 1763 reproduit celle de 1750, au mépris non seulement du texte pour ainsi dire *ne varietur* de 1761, mais aussi des retouches apportées par Voltaire à sa pièce au fil des impressions qui se sont succédé de 1751 à 1757[45].

PIECES / *RELATIVES* / À BÉLISAIRE.

3 parties en 1 volume (22 p., [1] f. sans texte; XI p., pag. [2]-33, [1] p.; 54 p.); 18 cm. (8°).

Toutes les pages, même celles qui sont vierges de texte, sont entourées d'un cadre formé d'éléments Fournier. Les signatures s'inscrivent dans une seule séquence: A-G^8^, H^4^, I^2^. Le feuillet Biv ne porte que signature et cadres; il devait en être de même du feuillet [Hiv], dont la pagination ne tient pas compte et qui se réduit à une bande de 17 mm. de largeur au haut de laquelle subsiste, tant au recto qu'au verso, l'extrémité du motif d'angle du cadre. Le feuillet Iij était signé Fij, mais les barres horizontales du F ont été grattées pour transformer cette capitale en I.

Ce recueil réunit certaines des pièces qu'a fait éclore durant le printemps et l'été de 1767 la volonté manifestée par la Sorbonne de censurer le *Bélisaire* de Jean-François Marmontel[46]. La première partie contient deux plats mijotés à Ferney, l'*Anecdote sur Bélisaire* (pp. [3]-11) et la *Seconde anecdote sur Bélisaire* (pp. 12-19), ainsi qu'un *Extrait d'une Lettre écrite de Geneve à M***, sur la Liste imprimée des Propositions que la Sorbonne a extraites de Bélisaire pour les condamner* (pp. 20-22), morceau que Bengesco[47] tenait pour apprêté dans la même cuisine et qui ménage une transition avec la deuxième partie, la seule qui soit pourvue d'un titre comportant adresse – trompeuse – et date:

LES XXXVII VÉRITÉS / *OPPOSÉES* / AUX XXXVII IMPIÉTÉS / DE BÉLISAIRE. / *PAR UN BACHELIER UBIQUISTE.* / [filet] / *Beatus vir qui non abiit in consilio impiorum.... / & in cathedrâ derisorum non sedit.* / Heureux l'homme qui n'est point entré dans le / conseil des impies.... & qui ne s'est point / assis dans la chaire des moqueurs. *Ps.* I. *v.* 1. / [filet] / [ornement typographique] / *A PARIS,* / Chez C. F. SIMON, Imprimeur de l'Arche- / vêché & de la Sacrée Faculté. / [double filet] / M. DCC. LXVII.

Marmontel a dégagé, dans ses *Mémoires*, l'esprit de ce pamphlet concocté par Turgot: «Comme il étoit bon théologien lui-même, et encore meilleur logicien, il établit d'abord ce principe évident et universellement reconnu, que de deux propositions contradictoires, si l'une est fausse, l'autre est nécessairement vraie. Il mit ensuite en opposition, sur deux colonnes parallèles, les trente-sept propositions réprouvées par la Sorbonne, et les trente-sept contradictoires, bien exactement énoncées. Point de milieu; en condamnant les unes, il falloit que la Faculté adoptât, professât les autres. Or, parmi celles-ci, il n'y en avoit pas une seule qui ne fût révoltante d'horreur ou ridicule d'absurdité[48].» Ce jeu se poursuit jusqu'à la page 33, au verso de laquelle figure un *Billet de Mr. de V[oltaire], adressé à Mr. D['Alembert]* le 25 juillet 1767[49] pour le prier d'annoncer à Marmontel l'impression à Kazan d'une version de *Bélisaire* en langue russe; un nota bene révèle que les traducteurs sont l'impératrice Catherine II et des «seigneurs de sa suite».

La troisième partie renferme trois textes de Marmontel et deux lettres de Voltaire:

- *Réponse de M. Marmontel, à une Lettre de Mr. l'Abbé Riballier*[50], *Syndic de la Faculté de Théologie de Paris*[51] (pp. [1]-18).
- *Lettre de M. Marmontel, à Mr. Riballier, Syndic de la Faculté de Théologie & Censeur-Royal, au sujet du Libelle*[52] *intitulé:* Examen sur Bélisaire[53] (pp. [19]-40).
- *Lettre de Mr. de V[oltaire] à Mr. Marmontel.* 7 Auguste 1767[54] (pp. 41-43).
- *Exposé des Motifs qui m'empêchent de souscrire à l'Intolérance civile*[55] (pp. [44]-52).
- *Lettre de M. de Voltaire à M. le Prince de Gallitzin.* A Ferney, ce 14 Auguste 1767[56] (pp. [53]-54).

La rareté qui nous occupe a été imprimée au moyen des mêmes blocs ou «paquets» de composition et sur le même papier fin d'Auvergne produit par le moulin C. Chapon que l'édition enregistrée sous le n° 5291 dans le tome CCXIV de la série *Auteurs* du *Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale*[57]. Elle n'en diverge que par la présence d'un encadrement, par un miroir de page plus régulier, par une justification moins sujette à variations, par l'occurrence de réglets doubles ou triples à la place de filets ornés en tête de quatre pages de la deuxième partie (pp. [III], [2], [3], [34]) et par le format, comme aussi par les répercussions de cette dernière différence au niveau des signatures et des réclames. La signature Fij que l'on devine au bas de l'ultime feuillet de notre in-octavo est la sienne dans l'in-douze dont la Bibliothèque nationale conserve deux exemplaires, ce qui prouve l'antériorité de l'édition non encadrée sur celle aux pages bordées d'un cadre que nous avons déterrée.

PRIX / DE LA / JUSTICE / ET DE / L'HUMANITÉ / PAR / L'AUTEUR DE LA HENRIADE / [vignette] / [double filet] / *A FERNEY*, / M. DCC. LXXVIII.

[1] f., [2], 100 p.; 18 cm. (8°).

Les feuillets marqués d'une signature sont les cinq premiers dans les cahiers in-octavo A-E, les quatre premiers dans le cahier de six feuillets F et les trois premiers dans le cahier G, qui n'excède pas quatre feuillets. Au XVIIIe siècle, une telle pratique dénote une impression allemande, alsacienne, alémanique ou hollandaise, voire scandinave[58], mais le fait que le second feuillet liminaire, dont la «Table des articles contenu [*sic*][59] dans ce volume» accapare les deux côtés, soit signé)(2 est de nature à restreindre le champ des plus fortes probabilités à l'Allemagne, à l'Alsace ou à Bâle[60]. Or Christian Gottlob Kayser fait état, dans son *Index locupletissimus*[61], d'une édition de 1778 du *Prix de la justice et de l'humanité* vendue par Carl Friedrich Schneider, à Leipzig. Il est donc plausible d'admettre que nous avons eu la chance de nous procurer un spécimen de ce livre apparemment imprimé en Saxe dont Bengesco[62] ne connaissait l'existence que par la notice des plus sommaires de Kayser.

SIECLE / DE / LOUIS XIV, / AUQUEL ON A JOINT UN PRÉCIS / *DU* / SIECLE DE LOUIS XV. / *NOUVELLE ÉDITION*, / *Revue & augmentée par l'Auteur.* / [filet] / TOME PREMIER <[–] TOME TROISIEME>. / [filet] / [vignette] / *A ROUEN*, / Chez la Veuve de PIERRE DUMESNIL, / Imprimeur-Libraire, rue de la Chaîne. / [double filet] / M. DCC. LXXXVIII. / *AVEC PERMISSION*.

3 volumes ([2] f., [4], 490 p.; [2] f., [4], 502 p.; [2] f., [4], 534, [2] p.); 18 cm. (in-12).

La pagination et les signatures des tomes I et II présentent cinq coquilles.

Suivant l'usage instauré par l'édition du *Siècle de Louis XIV* en quatre volumes du format in-octavo imprimée par Gabriel Cramer en 1768[63], les listes et catalogues sont placés en tête du tome I, avec un avis (pp. 1-2) prévenant le lecteur que «cette Instruction préliminaire est une espece de Dictionnaire dans lequel [il] peut choisir les sujets à son gré pour se mettre au fait des grands événements arrivés sous ce regne». Les chapitres se répartissent de la manière que voici: I-XV dans le tome I, XVI-XXXVI dans le tome II, XXXVII-XXXIX dans le tome III, dont l'essentiel de la substance est formé par la version en quarante-deux chapitres du *Précis du siècle de Louis XV* (pp. 79-511[64]) qu'escorte la *Défense de Louis XIV* (pp. 512-534); sur les deux dernières pages est reproduite la «permission simple» délivrée le 30 novembre 1786 par le directeur de la Librairie, Jean-Jacques Vidaud de La Tour, marquis de Velleron, à la veuve de Pierre Dumesnil et enregistrée par la Chambre syndicale de Rouen le 7 mars 1787 qui fixe le tirage à mille exemplaires et spécifie que l'édition doit être «absolument conforme à celle de Lausanne 1784». Pour autant que la date de 1784 ne soit pas faussée par la substitution accidentelle d'un 4 à un 0, le modèle prescrit est sans doute une réimpression, voire un retirage du n° 1196 de Bengesco, c'est-à-dire d'une édition de 1780 qui masque son origine – elle est faite d'un papier de la Généralité de Rouen fabriqué la même année par la maison P. Martin – sous l'adresse de Jules-Henri Pott, à Lausanne, et dont nous n'avons pu feuilleter que l'exemplaire appartenant à la Bibliothèque nationale, malheureusement incomplet du troisième volume[65]. Dans les tomes I et II de la trouvaille que nous examinons – elle se compose de papiers fins de la Généralité de Rouen laissant transparaître en filigrane le millésime de 1786 et les initiales tantôt IDA, tantôt I TS –, l'économie du texte concorde le plus souvent page par page, moins fréquemment ligne par ligne, avec celle des tomes correspondants de l'édition soit-disant lausannoise antérieure de huit ans[66]. La connexion typographique des deux ensembles que nous mettons en parallèle se limite cependant au fait que deux lettrines gravées sur bois (t. I, p. [3]; t. II, p. [1]) et un cul-de-lampe Fournier (t. I, p. 236) ont été réemployés de façon homologue; pour tout le reste, le choix et l'assemblage des caractères sont autres, de même que la décoration, et tant les graphies que la ponctuation contrastent à maintes reprises.

Consignons encore l'entrée dans la bibliothèque des «Délices» d'un étonnant spécimen de la première traduction anglaise de la *Mérope* de Voltaire. Cette version «absolument littérale», due à John Theobald, a paru en 1744 déjà; M. André-Michel Rousseau affirme qu'elle «ne sera jamais jouée ni rééditée»[67], contrairement à l'adaptation rédigée en 1745 par Aaron Hill, qui a connu toute une série d'éditions et de représentations à partir de 1749[68]. Or, c'est la date de 1749 qu'on trouve sur le titre de notre achat, le V qui terminait celle de 1744 ayant été fort habilement, par surcharge, métamorphosé en X. A quoi bon cette astuce? Peut-être pour se défaire d'un bouillon en profitant du succès rencontré par la *Merope* de Hill. Autre question: notre volume est-il un exemplaire – postdaté, nous le répétons – de la seule édition inventoriée à ce jour de la traduction de *Mérope* qu'il renferme? Vraisemblablement, à condition d'admettre que des erreurs et des omissions vicient la description donnée par Hywel Berwyn Evans[69]. Voici comment se présente notre acquisition, dont le titre est imprimé en noir et en rouge:

MEROPE. / A / TRAGEDY. / WITH / Some small Pieces of Literature. / Written in *FRENCH*, / By Mons. *de VOLTAIRE*. / [filet orné] / Rendered into *ENGLISH*, / By JOHN THEOBALD, M.D. / [filet orné] / *Hoc legite austeri, Crimen Amoris abest.* / [filet orné] / *LONDON:* / Printed for C. CORBETT, at *Addison's Head*, against / St *Dunstan*'s Church, *Fleet-street*; and T. HARRIS, at / the *Looking-glass* and *Bible*, on *London-Bridge*. / [filet] / M. DCC. XLIX. / [Price One Shilling and Six-pence.][70]

[2] f., XVI, 83 [*i. e.* 84] p.; 22 cm. (8°).

Les pages 83 et 84 sont paginées respectivement 68 et 83; la signature du feuillet I2 est absente.

Le nom de l'imprimeur figure au bas de la dernière page: Printed by C. JEPHSON, in *West-Smithfield*.

Les pages liminaires sont réservées aux deux épîtres dédicatoires, l'une de John Theobald «To the Right Honourable the Earl of Castlehaven»[71] (pp. [I]-IV), l'autre de Voltaire «To the Marquis Scipio Maffei, author of the Italian *Merope*, and several other celebrated works»[72] (pp. [V]-XVI). Dans ce dernier morceau, par quoi le père de *la Mérope française* fait l'hommage de son

drame à celui de la *Merope* italienne, le premier des modernes qui ait eu «le courage et le talent de donner une tragédie sans galanterie»[73], John Theobald n'a pas craint de rendre scrupuleusement, sans la tempérer et sans l'accompagner de la moindre protestation, une violente sortie contre la *Merope* anglaise (1731) de George Jeffreys, ouvrage constituant, aux yeux de Voltaire, un flagrant témoignage de l'indigence des Anglais «en fait de goût et de littérature»[74]. Quant aux pièces annexes, elles sont les mêmes que dans l'édition *princeps* de *la Mérope française*[75]: «Letter on wit»[76] (pp. [69]-74), «New reflections on history»[77] (pp. 75-77) et «Letter to Mr Norberg, chaplain to the king of Sweden, Charles XII, author of the history of that monarch»[78] (pp. 78-[84]).

Dans le domaine des manuscrits, nous commencerons par donner une bonne fois le texte littéral d'une lettre partie de Ferney le 4 mars 1767 que le destinataire a publiée en 1775[79], non sans l'amputer subrepticement de cent cinquante-neuf mots, alors que Theodore Besterman a suivi, tout en prenant une douzaine de libertés, une copie faite en vue de l'édition des *Œuvres complètes* de Voltaire dite de Kehl par un scribe dont le premier souci n'était pas le respect des graphies et de la ponctuation de l'original.

VOLTAIRE.
L. s. «V.» à Claude-Joseph Dorat.
Ferney, 4 mars 1767.
4°, 4 p., p. 4 bl.
La lettre est de la main de Jean-Louis Wagnière.
Best. 13116, Best. D 14014.

4e. Mars 1767. à Ferney.

Je ne scais, Monsieur, si mon amour propre corrompt mon jugement; mais vos derniers vers me paraissent valoir mieux que les premiers. Ils sont, à mon gré plus remplis de graces. Vôtre muse fait ce qu'elle veut. Je la remercie d'avoir voulu quelque chose en ma faveur, quoiqu'il y ait encor un coup de patte. Je vous jure sur mon honneur que je n'ai aucune connaissance des vers qu'on a faits contre vous; personne ne m'en a écrit un mot, il n'y a que vous qui m'en parliez. Toutes ces sottises couvertes par d'autres sottises, tombent dans un éternel oubli au bout de vingt quatre heures. Je suis uniquement occupé de l'affaire des Sirven dont vous avez peut être entendu parler. Ce nouveau procez de parricide va être jugé au Conseil du Roi; il m'interesse beaucoup plus que les Scithes dont je ne fais nul cas; je n'avais destiné cet ouvrage qu'à mon petit théatre, mais on imprime tout. On a imprimé ce petit amusement de campagne. Les Comédiens se repentiront probablement d'avoir voulu le [80] jouer. J'ai donné un rôle à mlle. Durancy à qui j'en avais promis un depuis très longtemps. Je ne connaissais point Mlle. Dubois. Je vis ignoré dans ma retraitte et j'ignore tout. Si j'avais été informé plutôt de son mérite et de ses droits, j'aurais assurément prévenu ses plaintes. Mais je vous prie de lui dire qu'elle n'a rien à regretter. Le role qu'elle semble desirer est indigne d'elle. C'est une espèce de païsanne pendant trois actes entiers. C'est une fille d'un petit Canton Suisse, qui épouse un Suisse; et un petit maître français tue son mari. Je ne connais point de piéce plus hazardée. C'est une espèce de gageure, et je gage avec qui voudra contre le succez. Mais on peut faire une mauvaise piéce de théatre et ambitioner vôtre amitié. C'est là ma consolation et ma ressource.

Je vous suplie, Monsieur, de compter sur les sentiments très sincères de Vôtre très humble et très obéissant serviteur.

V.

Passons à un document inédit:

RIEU, Henri.
L. a. s. à Clément-Charles-François de L'Averdy.
[S. l., 13 ? janvier 1768.]
4°, 4 p., p. 2-4 bl.

Le coin supérieur gauche de la première page porte des annotations de plusieurs mains: «N°. 7522. / Recommendé par M de Voltaire / A M De Montigny[81] / 2. fer 1768 / Joindre».

A Monseigneur
Le Controleur Général[82]

Le Sr. Camp[83] qui avait le dépot des sels à Genéve, et à Versoy étant décédé, Henry Rieu[84] d'une famille Genevoise, mais né à Paris, et ayant été toujours employé au service de Françe dans les Colonies tant dans le civil que dans le militaire, aiant commandé même longtemps dans l'Isle St. Martin[85] s'etant marié à la Guadeloupe avec une Française[86] en aiant un fils qui est actuellement offiçier dans le Régiment de Diesbach[87], suplie Monseigneur Le Controleur Général de lui accorder le dépot des sels dont le Sr Camp était ci devant chargé. Il s'établira dans Versoy, avec sa famille, du moment qu'il aura obtenu cette commission, & rendra les serviçes qu'on éxigera de lui. Il a déja travaillé sous les yeux de M. Le Résident de Françe à Genéve[88], qui certifiera que le Sr Rieu n'est pas indigne de la protéction et de la confiançe de Monseigneur Le Controleur Général.

Henry Rieu

L'emploi lucratif postulé par Henri Rieu est celui de «receveur» préposé à la livraison des sels fournis par les fermiers généraux du roi de France à la République de Genève et à celle du Valais[89]. De longues années durant, le titulaire de cette charge avait été un ami de Jean-Jacques Rousseau, Jean-Vincent Capperonnier de Gauffecourt[90], à qui son commis, le négociant Marc Chappuis, autre vieille connaissance du Citoyen de Genève[91], avait fini par la ravir[92], avant d'être «supplanté lui-même»[93]. En effet, même si les tenants les plus farouches de l'opposition l'ont accusé de tiédeur, voire de trahison, lors de la grave crise que la condamnation de l'*Emile* et du *Contrat social*, prononcée le 19 juin 1762 par le Petit Conseil, a déclenchée au sein de la Genève de l'âge des lumières, déchirée depuis le début du siècle par d'âpres conflits politiques et sociaux dont le point culminant sera la révolution de 1782, Marc Chappuis faisait figure, aux yeux des agents diplomatiques de Louis XV, de «perturbateur» et de «séditieux»[94]: les citoyens et bourgeois luttant pour le maintien du fondement démocratique de l'Etat compromis par les empiétements successifs de l'aristocratie, en particulier pour le renversement de la barrière du «droit négatif» que le Petit Conseil prétendait opposer à leurs «représentations», ne l'avaient-ils pas élu en avril 1766, par 808 voix sur 832[95], au nombre des vingt-quatre commissaires chargés d'exposer leur point de vue aux plénipotentiaires des trois puissances médiatrices – la France, Zurich et Berne – qui étaient parvenues en 1738 à rétablir pour un temps la paix dans Genève et dont le gouvernement de la République avait décidé, le 31 décembre 1765, de requérir les bons offices? Les vingt-quatre commissaires jouaient tout naturellement le rôle de chefs du parti des «Représentants», aussi ont-ils été considérés comme les instigateurs du refus, par une forte majorité des citoyens et bourgeois réunis le 15 décembre 1766 en Conseil général, du «Règlement» de pacification favorable aux

«Négatifs» concerté entre les médiateurs. On ne saurait donc s'étonner que Choiseul ait demandé au contrôleur général des finances, le 22 janvier 1767, de faire destituer Chappuis de son poste de receveur des sels[96]. Avant que Choiseul ait eu le temps de proposer, le 12 février 1767, la nomination de D. Jeanneret[97], «chargé de la distribution des sels de France dans plusieurs Etats de la Suisse»[98], les fermiers généraux disposaient de la place de Marc Chappuis en faveur d'Ami Camp, un Genevois attaché au parti de la magistrature qui était devenu l'associé du banquier Jean-Robert Tronchin[99], à Lyon, et qui présidait à la gestion de l'établissement depuis l'entrée de son partenaire dans le corps des publicains, en 1762[100].

Le 20 avril 1767, Ami Camp s'apprêtait à se conformer à l'ordre qu'il avait reçu de «se rendre a Geneve [...] pour prendre possession de son emploi»[101]. De sérieuses difficultés l'attendaient. Envisageant le rejet du plan de conciliation comme un outrage à la personne du roi, Choiseul avait aussitôt instauré le système de représailles à quoi il avait menacé de recourir, dans l'éventualité d'un vote négatif, contre les Genevois du parti des «Représentants»: interdiction leur était signifiée d'entrer en France, d'y commercer ou, s'ils y avaient élu domicile, d'y rester; nul Genevois n'avait le droit de pénétrer dans le royaume sans un passeport français, qui ne pouvait être accordé qu'à des personnes dévouées aux autorités; un cordon de troupes établi sur la frontière veillait à l'application de ces mesures[102]. Mais le blocus ne tardait pas à se révéler beaucoup plus préjudiciable à l'économie du Pays de Gex qu'à celle de la cité de Calvin, dont les communications restaient libres avec la Savoie et, grâce au lac, avec la Suisse, d'où la décision de Choiseul de réaliser le vieux projet français de créer à Versoix une ville et un port de commerce dans le dessein de concurrencer et, si possible, de ruiner Genève[103]. Le 8 juin 1767, le ministre prescrivait que les sels en provenance des marais salants de Peccais[104], dans le Gard, qui étaient livrés chaque année par les fermiers généraux à la République de Genève et à l'Etat du Valais, ainsi qu'à la Ville de Sion[105], ne fussent plus transportés à Genève, car il interdisait jusqu'à nouvel ordre le ravitaillement des Genevois, et l'on pouvait craindre que ces derniers n'éludent l'effet de la prohibition en s'emparant des sels destinés aux Valaisans dans le cas où l'on n'aurait pas cessé de les entreposer chez eux. Mais où fixer la nouvelle étape? A Versoix, afin de contribuer au succès de l'«etablissement» que Choiseul entendait y «former»[106]. «Arrangement» difficile à exécuter, ne serait-ce qu'en raison du fait qu'il n'existait pas de grenier à sel à Versoix, comme le faisait remarquer, dans un mémoire[107] transmis le 15 juillet par Trudaine de Montigny[108], la Ferme générale qui aurait préféré entreposer à Coppet, alors sous domination bernoise, les sels qu'elle devait procurer aux Valaisans et, par ailleurs, garder en réserve à Thoiry ceux qu'elle n'avait plus l'autorisation de délivrer aux Genevois. Las, le 30 juillet Choiseul insistait, après avoir balayé objections et suggestions des fermiers, pour que l'on expédiât les 13422 minots de sel représentant le total du contingent prévu pour 1767 à Versoix[109]. Il ne restait plus qu'à obtempérer[110]. Le 21 août 1767, Pierre-Michel Hennin, résident de France à Genève, mandait à son chef que les dispositions voulues étaient en train d'être prises: «La personne, qui est chargée de faire passer les sels dans le Vallais, a reçû avis qu'ils seraient déposés à Versoix cette année. Elle a été sur les lieux, et a trouvé des granges à peu près suffisantes. On sera obligé, pour cette année de se servir de Batelliers Genevois. Je crois, Monseigneur, que l'entrepreneur de ces sels ne poura pas se passer de Magazins. On pourait commencer par l'engager à en faire construire, en lui disant qu'il est décidé que les sels du Vallais passeront toujours dorénavant par Versoix[111].» Et un commis de jeter en marge cette apostille: «Ecrire à M l'Intend. de f^e faire le Magazin des sels par l'Entrep^eur.»[112]. Le plus urgent était néanmoins de transporter en Valais le sel que la Ferme était tenue par des conventions de fournir tous les ans. Malgré les craintes de responsables de la traite étrangère des sels, qui appréhendaient que «le port de Versoix» ne fût «pas praticable pour les grands batteaux»[113], l'embarquement était effectué sans encombre dans les derniers jours de septembre et les premiers du mois suivant[114], à la vive satisfaction de Choiseul, qui déclarait le 23 octobre 1767 à L'Averdy: «la proposition que j'ay eu l'honneur de vous faire de fixer desormais à Versoix, au lieu de Geneve, l'entrepost des sels du Valais n'ayant aucun inconvenient, je regarde ce projet comme etabli pour toujours»[115]. Se prêtant à une brigue ourdie dès le début de juillet par Louis-Gaspard Fabry, subdélégué de l'intendant de Bourgogne à Gex[116], il poursuivait: «D'après cela vous sentés M, que nous n'avons plus aucune raison de nous assujettir à nommer un etranger à la commission de ces sels[117], et qu'il est aussi convenable que juste d'en procurer le benefice à un sujet du Roy. Je compte que M^rs. les fermiers généraux ne tarderont pas à destituer le S^r. de Camp, Genevois, qui occupe actuellement cet Employ et Je vous prie de vouloir bien y faire nommer le S^r. Fabry subdelegué de l'Intendance dans le Pays de Gex. C'est un homme de merite, plein d'intelligence, d'activité et de zêle, qui a deja rendu des services très utiles à la Province, et qui en rend encore tous les jours. Il desire avec empressement cette recompense et les fermiers Generaux ne peuvent certainement faire un meilleur choix.» Tel n'était pas l'avis des intéressés, qui répugnaient à priver de sa charge le protégé de Jean-Robert Tronchin. Comment sortir de cette impasse? Le 11 janvier 1768, à 10 heures du soir, Ami Camp mourait dans sa patrie[118], «evénement inattendu» que Fabry annonçait le lendemain à Choiseul[119] et que l'homme d'Etat portait le 18 janvier à la connaissance de son collègue investi du contrôle général des finances, en post-scriptum d'une lettre dans laquelle il réaffirmait son intention de profiter «de la circonstance de l'emplacement des sels du Valais à Versoy pour oter aux Genevois la Direction de ces sels»: «J'aprends dans le moment M que le s^r. Camp qui remplissoit depuis l'année dernière l'emploi dont il s'agit est mort le 12 [*sic*] de ce mois; ainsi il ne peut plus y avoir aucune difficulté a la demande que j'ay eu l'honneur de vous faire de cet emploi pour le s^r. Fabry[120].»

Choiseul se leurrait: l'ambitieux Fabry allait se heurter à des compétiteurs. Le premier en date est Henri Rieu, qui a vraisemblablement fait acte de candidature le 13 janvier 1768. C'est du moins ce mercredi que Voltaire a sollicité Hennin d'appuyer son «cher corsaire»: «Vous savez [...] que la place de Mr Camp ne convient mieux à personne qu'à Mr Rieu, qui est né Français, qui a servi le roi longtemps dans les îles, qui vous a été utile pour vos passeports[121], et qui vous est attaché. Je suis bien persuadé que vous le protégerez auprès de M^r le controlleur général, et que vous écrirez fortement en sa faveur. Vous pouvez même

engager M^r Le Duc de Choiseul à dire un mot pour lui. Un homme qui aime autant que lui la comédie mérite assurément de grandes attentions[122].» Hennin satisfaisait incontinent à cette requête, comme il en informait Voltaire le même jour: «Ce que vous désirez M. est fait. J'ai demandé la place vacante faiblement pour moi et mes successeurs et fortement pour M. Rieux comme je pourrois vous le prouver en vous envoyant l'extrait de ma dépêche[123]. Je me suis contenté de dire à M. le Duc qu'il avoit été question de réunir cette place à la Résidence, mais que peutêtre il y trouveroit des inconvénients. J'ai mis M. le Ch^r de Jaucour[124] en jeu pour M. Rieux dont j'ai fait valoir les services, et la Résolution de s'établir à Versoix[125].» La recommandation de Hennin semble avoir produit quelque effet dans les bureaux du Secrétariat d'Etat des affaires étrangères, puisqu'on trouve sur la lettre que Rieu a fait tenir à Choiseul pour implorer sa protection[126] la remarque suivante, qui n'est pas de la main du destinataire: «M de Burnonville[127] tachon d'avoir cette place pour le s. Rieu». Le 27 janvier 1768, Choiseul notifiait pourtant à Hennin, qui s'en déclarait fâché, mais guère surpris[128], une fin de non-recevoir: «Depuis que l'emplacement des sels du Valais est fixé a Versoy, il est decidé que cette direction sera desormais occupée par un sujet du Roy, et la qualité de citoyen ou bourgeois de Geneve sera un motif exclusif pour l'obtenir. Ainsi je ne puis faire aucune demarche en faveur du s^r. de Rieux; Je ne vous dissimuleray même pas que plus de deux mois avant d'etre instruit de la mort du s^r. Camp j'ay proposé quelqu'un à M le Cont^eur. general pour cet employ[129].» Dans ce «quelqu'un» on reconnaît Fabry, en passe d'être à son tour bredouille[130], sans doute parce que les fermiers généraux ne voulaient pas de lui. Quant à Jeanneret, qui postulait une seconde fois, le 16 janvier[131], la place qu'il n'avait pu obtenir une année auparavant, il essuyait un deuxième échec[132]. Sa candidature n'est pas même consignée dans cet aide-mémoire: «Versoix. Recette des Sels destinés pour le Vallais demandée par M. Fabry et par le S. Rieu. Donnée au S. Duchesne[133].»

C'est à Jean-Pierre Duchesne, de Boëge, et à son fils Louis-Henri, secrétaire de Trudaine de Montigny, qu'est échu le soin d'approvisionner durant quatorze années au total Genève et le Valais en sel[134]. Cette denrée est la seule dont Genève a failli manquer en raison du blocus. Des 6000 minots qu'elle devait recevoir en 1767, la Chambre des blés, responsable de l'administration genevoise du sel, n'avait touché que 1326 minots et 52 livres, accordés par avance en 1766[135], après quoi les livraisons avaient été suspendues. Afin de ménager les stocks, la Chambre des blés se voyait forcée de limiter la vente au détail[136], tandis que le ministre de la République près la cour de France, Jean-Pierre Crommelin, travaillait à faire lever l'embargo[137]. Le 9 mai 1768, le syndic François Fatio et le conseiller Jacob Buffe étaient mandatés par le Petit Conseil «pour examiner les Moyens de se procurer d'ailleurs que de France le sel nécessaire pour l'approvisionnement de la Ville»[138]. Après avoir colligé d'amples renseignements, ces deux commissaires arrêtaient de faire venir, aux fins d'essai, des sels blancs de Bavière et du Tyrol, à raison, pour chaque sorte, de 25 balles commandées à Zurich et de 10 balles commandées à Schaffhouse[139]. Ayant eu vent de ces tractations par Hennin[140] et s'ouvrant aux considérations que lui avait présentées Bournonville, son bras droit pour les affaires des Suisses et de leurs alliés, sur l'opportunité d'alimenter à nouveau Genève en sel[141], Choiseul invitait le 6 juin 1768 le contrôleur général des finances à prendre là-dessus l'avis des fermiers[142]. Deux semaines après, le 20 juin[143], L'Averdy lui communiquait les «observations» de la Compagnie: «La fourniture de Sel faite aux Genevois n'excédant pas la quantité de 6000. minots, et ce sel leur étant passé à 7. [livres] le minot, Elle ne présente pas un bénéfice d'un objet considerable mais quelqu'il soit, si le Gouvernement se décide à la rétablir, Les Fermiers généraux éxécuteront les ordres qu'il plaira à Monseigneur de leur faire passer. / Ils le suplient de leur faire connoitre en même tems si les choses remises dans leur premier Etat, il sera nécessaire que les Sels destinés pour Geneve soient encore Entreposés à Versoix ou s'ils ne pourroient pas l'etre comme autrefois à Thoiry où il est plus aisé de trouver des Magazins sûrs et d'où le transport s'en fait à moins de frais et bien plus facilement[144].» Le 30 juin, Choiseul se prononçait: «J'ay reçu M la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'ecrire le 20. de ce mois avec le memoire des fermiers generaux sur les sels qu'ils ont été dans l'usage de fournir a Geneve. Quelque mediocre que soit ce debouché il me paroit ne devoir pas etre negligé parce qu'il se renouvelle tous les ans; De plus nous ne pouvons nous dissimuler que si les Genevois parvenoient à se pourvoir ailleurs de sel, ils s'affranchiroient de notre dependance sur un objet dont leur embarras leur fait sentir toute l'importance[145]. Nous devons seulement en profiter pour les assujettir à le prendre à Versoix. Je vous prie donc, M^r., de donner vos ordres aux fermiers generaux pour qu'ils y fassent passer incessament la fourniture des deux dernieres années[146].» Il ajoutait: «Les representations de la ferme sur les inconveniens qu'il y auroit à exiger que l'entrepost des sels du Vallais ou de Geneve se fasse actuellement à Versoix me paroissent fondées: ainsy en attendant qu'il y ait des Batimens convenables dans cet endroit pour y former des Magazins[147], la ferme peut faire entreposer ces sels à Toiri; Mais il est necessaire que l'envoi pour leurs differentes destinations soit fait par Versoy, et il seroit à desirer que les fermiers generaux assurassent, dans ces commencemens, aux sujets du Roy le benefice du fret ou du transport[148].» Le même jour, Choiseul marquait à Hennin: «La Suspension de la fo[u]rniture ordinaire des sels aux Genevois n'a eu d'autre objet que de gêner leurs Republicains jusqu'a un certain point. Il n'est pas douteux qu'il ne leur en coutât davantage de tirer leur sel de l'Etranger; mais Je ne pense pas qu'il soit à propos de les mettre dans la necessité de prendre ce parti; et comme il nous importe de faire le plus grand débit possible de cette Denrée que nous avons en abondance, et de nous reserver tous les moyens de maintenir en quelque sorte les Genevois dans notre dépendance, Je suis décidé à leur faire délivrer la fourniture des deux dernieres années, à condition qu'ils la viendront prendre à Versoix, et vous pouvez le leur annoncer dès a presens, si vous apprenez qu'ils prennent des mesures serieuses pour se procurer des sels de la Baviere ou du Tirol[149].»

Dès lors, les événements se précipitaient: le 5 juillet, le résident avisait d'une prochaine reprise des livraisons le premier syndic Michel Lullin de Châteauvieux[150], à qui «le S^r. DuChêne» rendait visite une dizaine de jours plus tard pour le prier d'envoyer des barques genevoises charger à Versoix, à partir du jeudi 21 et au rythme de deux bateaux par semaine, la fourniture ordinaire de

1767 et de 1768[151]; le 3 août, L'Averdy assurait Choiseul, mémoire des fermiers généraux à l'appui[152], que «les dispositions necessaires pour remplir [ses] intentions» avaient été prises[153]; le 5 août, le Petit Conseil de Genève se félicitait de la remise de «douze mille cent soixante sept minots de sel, dont six mille pour la livraison de l'année derniere, six mille pour celle de l'année presente, et les cent soixante sept minots restans à compte de la fourniture qu'on doit faire l'année prochaine»[154]. Les directives de Choiseul avaient été respectées, sauf sur un point: les bateliers du Léman qui ont eu «le benefice du fret» n'étaient pas des sujets du roi, aussi les promoteurs de Versoix ont-ils fait construire une barque «destinée à porter les sels en Suisse»[155] et à Genève. Mais la République n'a pas dû s'accommoder longtemps, pour l'acheminement des sels de France, de «la Galiote de Versoix»[156], ni même du détour de ce port. En effet, après la chute de Choiseul, renvoyé par Louis XV le 24 décembre 1770, les Genevois recevaient à nouveau leurs sels en droiture[157], encore que Versoix demeurât le siège de l'office exercé par les Duchesne[158]. La Chambre des blés de Genève paraît du reste avoir entretenu de bons rapports avec Jean-Pierre et avec Louis-Henri Duchesne; les relations du second avec les entrepreneurs de la voiture des sels sont en revanche allées se gâtant, à telle enseigne que les fermiers généraux, par délibération du 19 février 1782, «ont suprimé la place de Récéveur des Sels de la Traitte Etrangere à Versoix, pour la livraison des Sels que la France fournit à M^rs^. de Géneve et du Valais, afin de laisser faire cette fourniture par les Entrepreneurs de la Voiture, sous l'inspection d'un Commis désigné par le Titre d'Inspecteur ou Contrôleur de la Traitte étrangere»[159].

Nous terminerons par une lettre autographe de Voltaire qui est restée inconnue de Theodore Besterman, bien que le numéro du 15 mars 1938 de la *Rivista italiana del dramma* en renferme le texte[160].

VOLTAIRE.
L. a. s. à Tommaso Giuseppe Farsetti (?)[161]
Lausanne, 5 février 1758.
4°, 4 p., p. 4 bl.
Au bas du recto du second feuillet, cinq mots sont entamés par une déchirure.

a Lausane 5 fevrier 1758

Monsieur

Je n'ay recu que depuis peu de jours le paquet que vous avez eu la bonté d'envoier a Madame Denis et a moy et qui nous attendait a Geneve. Nous sommes tous deux penetrez de votre attention et de votre bonté. Ne soiez point faché si nous preférons de baucoup votre conversation et votre stile aux ouvrages de Ludovico Dolce[162], de Liviera[163], de Giraldi[164] e di tutti quanti.

Non v'è la mènoma somiglianza tra la Mérope del' Maffei[165] e quella del' Liviera. E malgrado di tutti i sonnetti composti, e stampati all'eterna memoria del' gran' Liviera, la sua tragedia è il piu insipido, il piu tedioso, il piu freddo, il piu mal'fatto, il piu scioco drama[166], che si possa leggere[167]. Viva il téatro alla moda[168] che ci fa ridere alla smacellata.

Nous ne nous consolons point monsieur d'avoir si peu profité de votre passage. Nous aurions bien voulu pouvoir vous retenir plus longtemps. Si jamais vous repassez les Alpes, n'oubliez pas nos petites retraittes, je les ai un peu embellies, nous vous recevrons de notre mieux aupres de Geneve et a Lausane. Le pays n'est pas si beau que le votre, nous le savons bien, mais nous avons des fleurs, des fruits, de l'ombrage, de bons vins, des perdrix et des livres. Si vous aimiez a voir des tragedies dont la representation fait verser des larmes, madame Denis vous donnerait ce plaisir. Elle est excellente actrice[169], et vient d'en donner des preuves sur un petit teatre que nous avons a Lausane et sur le quel nous jouons avec nos amis et pour nos amis. Vous n'ignorez pas monsieur combien Paris vous regrette. Il faut esperer que vous le reverrez encore, et que vous voudrez bien ne pas oublier que nous sommes sur la route. Ce serait un des plus agreables moments de ma vie, de pouvoir vous renouveller monsieur soit aux Délices, soit a Lauzane les sentiments d'estime et de respect avec les quels j'ay l'honneur d'etre

Monsieur

Votre tre[s hum]ble et
tres obei[ssant se]rviteur
Voltaire [gen]tilhōe ord
du Roy t c

Je ne scais si m Algaroti est a Venise[170]. Voulez vous bien monsieur permettre qu'il trouve icy mes compliments

Cette lettre est d'un homme persuadé qu'«on peut etre philosophe avec les aisances de la vie»[171] et que possède le «démon» du théâtre[172]. «La plus grande indépendance»[173], des horizons enchanteurs, «toutes les commodités de la vie en ameublements, en équipages, en bonne chère», «une société douce et de gens d'esprit»[174] faisant le charme de ses moments de loisir, voilà ce que l'auteur du *Mondain* goûte aux portes de Genève, dans le domaine qu'il a nommé «Les Délices», et dans ses demeures lausannoises, la maison de Montriond, puis celle du Chêne. Bref, «c'est l'âge d'or avec les agrémens du siècle de fer»[175]. Notre «épicurien du lac de Genêve»[176] passe la belle saison aux «Délices», dont il cultive allègrement les jardins, alors qu'il prend ses quartiers d'hiver à Lausanne, où il trouve non seulement un climat qui lui paraît moins rigoureux en temps de froidure, mais aussi «un calvinisme plus accommodant»[177]. On sait combien Voltaire aimait à monter et à jouer ses propres pièces. Frustré dans son besoin d'«histrionner»[178] par l'attitude intransigeante du Consistoire de Genève, qui entend lui interdire de donner la comédie aux «Délices»[179], il se décarême en organisant à Lausanne, durant les trois premiers mois de 1757, sur une scène installée par le marquis de Langalerie[180] dans sa propriété de Mon-Repos, une véritable saison de théâtre avec le concours d'une troupe d'amateurs composée de Mme Denis et de membres de la meilleure société du lieu[181]. Dans sa correspondance, il porte aux nues le talent de ses acteurs et la qualité du parterre, «deux cents spectateurs aussi bons juges qu'il y en ait en Europe»[182]. Il se fait en particulier un malin plaisir d'affriander les Genevois en proposant à leur admiration les triomphes remportés à Lausanne par Melpomène et par Thalie. Dès les premiers jours de février 1757, à propos des répétitions de sa troupe, il écrit au banquier Jean-Robert Tronchin, qui n'était d'ailleurs pas sevré de spectacles dramatiques puisqu'il habitait Lyon: «On joue tous les jours la comédie à Lausane. Ce n'est pas comme dans votre ville de Calvin[183].» Environ trois semaines plus tard, il devient plus taquin pour convier le pasteur Jacob Vernes et son collègue David Claparède: «Je crois qu'on ne jouera l'enfant prodigue que samedi douze du mois. Vous pouriez mon cher monsieur en qualité de ministre du s^t^ évangile assister à une pièce tirée de l'évangile même et entendre la parole de dieu dans la bouche de madame la marquise de Gentil, de madame Daubonne, et de mad^e^ d'Her-

Monsieur

a Lausane 5 Février 1754

Je n'ay reçu que depuis peu de jours le paquet que vous avez eu la bonté d'envoier a Madame Denis et a moy et qui nous attendait a geneve. nous sommes tous deux penetrez de votre attention et de votre bonté, ne Soyez point faché si nous preférons de beaucoup votre conversation et votre Stile aux ouvrages de ludovico Dolce, de Liviera, de Gravaldi e di tutti quanti

non vè la menoma Somiglianza tra la Merope del Maffei e quella del Liviera. e malgrado di tutti i Sonnetti composti, e stampati a l'eterna memoria del gran Liviera, la Sua tragedia è il piu insipido, il piu tedioso il piu freddo, il piu mal fatto il piu Sciocco dramma, che Si possa leggere. viva il téatro alla moda che ci fa ridere alla Smacellata.

manche qui valent mieux que les trois magdelaines et qui sont plus respectables. Vous devriez, vous et m^r Clapparède, quitter votre habit de prêtre, et venir à Monrion en habit d'hommes. Nous vous garderons le secret. On ne se scandalize point à Lausanne; on y respire les plaisirs honnêtes, et les douceurs de la société[184].» Sans se laisser rebuter par le silence de Vernes, Voltaire le fait inviter par Mme Denis, le jeudi 17 mars[185], à la première ou à la deuxième représentation de *Fanime*[186] et revient personnellement à la charge le dimanche suivant: «Nous avons été honorez hier samedi de la présence de douze ministres, qui ont amené tous les proposans. Nous avions de plus dans l'orchestre deux ministres qui jouaient très bien du violon[187]. La piété n'est point ennemie des plaisirs honnêtes. On redonne la pièce nouvelle demain lundi, et mardi. Voylà mon cher prédicateur touttes les nouvelles qu'on peut mander de Samarie à Jérusalem[188].» Et le 27 mars, tandis que la saison vient de s'achever, c'est au juriste Pierre Pictet, son voisin des «Délices», que Voltaire vante la qualité des spectacles de Mon-Repos et la largeur d'esprit des pasteurs lausannois: «Je ne m'attendais pas à la perfection avec la quelle plusieurs pièces ont été jouées dans notre pays roman. Quand je parle de perfection je parle de l'art de faire verser des larmes à des yeux qui pleurent difficilement. Une tragédie nouvelle jouée à Lausane, et peutêtre mieux jouée qu'elle ne le sera à Paris, est un phénomène assez singulier. Ce qui l'est encor davantage c'est que nous avons eu douze ministres du s^t évangile avec tous les petits proposans à la première représentation. Il faut avoüer que Lausane donne d'assez beaux exemples à Geneve[189].» Vers la fin de 1757, coup d'éclat: dans le tome VII de l'*Encyclopédie*, à l'article «Genève», d'Alembert s'est fait le complice de Voltaire et de «Genevois du haut étage»[190] en préconisant l'institution d'un théâtre dans la ville, moyennant la promulgation de «lois séveres [...] sur la conduite des comédiens»[191]. Mais un autre passage de l'article, où d'Alembert affirme que les pasteurs les plus éclairés «n'ont d'autre religion qu'un socinianisme parfait»[192], choque tellement la Vénérable Compagnie que la suggestion de «souffrir» la comédie à Genève passe dans un premier temps presque inaperçue[193]. Qu'à cela ne tienne! Voltaire continue à prêcher d'exemple en participant avec enthousiasme à une deuxième saison théâtrale à Mon-Repos[194]: «Mr Dalembert conseille à messieurs de Geneve d'avoir dans leur ville une trouppe de comédiens de bonnes mœurs. C'est ce que nous nous flattons d'être à Lausane. Ma nièce et moy nous avons de très bonnes mœurs dont j'enrage, mais il faut bien à mon âge avoir ce petit mérite. Nous avons une fille du général Constant et une belle fille de ce fameux marquis de Langalerie qui ont aussi les meilleures mœurs du monde quoy qu'elles soient assez belles pour en avoir de très mauvaises. Enfin notre trouppe est fort édifiante et deplus elle est quelquefois fort bonne[195].» Ces boutades sont du 21 janvier 1758. Deux semaines après, le jour même où il jette sur le papier la lettre que nous avons acquise, notre dramaturge doublé d'un metteur en scène et d'un acteur déclare non sans fierté à son vieil ami d'Argental: «On regarde comme une très grande faveur d'être admis à nos spectacles. Les habits sont magnifiques, nos acteurs ne sont pas mauvais, mad^e Denis est devenue supérieure dans les rôles de mère. Je ne suis pas mauvais pour les vieux fous[196].» Le ton serait bien différent si Voltaire, qui se flattera bientôt d'avoir fait de la région lausannoise «la vallée de Tempé»[197], savait que Jean-Jacques Rousseau, «indigné de tout ce manége de séduction»[198], met en chantier sa lettre à d'Alembert *sur son article «Genève» dans le VIIme. volume de l'«Encyclopédie», et particulièrement, sur le projet d'établir un théâtre de comédie en cette ville*[199].

O.C.: VOLTAIRE, *Œuvres complètes*, éd. Louis Moland, Paris, 1877-1885, 52 vol.

Best.: VOLTAIRE, *Voltaire's Correspondence*, ed. by Theodore Besterman, Genève, 1953-1965, 107 vol.

Best. D: VOLTAIRE, *Correspondence and related documents*, definitive ed. by Theodore Besterman, Genève, puis Banbury, puis Oxford, 1968-1977, 51 vol. (*The complete works of Voltaire*, 85-135.)

Leigh: Jean-Jacques ROUSSEAU, *Correspondance complète* [...], éd. critique établie et annotée par R. A. Leigh, t. I-XLIII, Genève, puis Banbury, puis Oxford, 1965-1984.

Bengesco: Georges BENGESCO, *Voltaire: bibliographie de ses œuvres*, Paris, 1882-1890, 4 vol.

Trapnell: William H. TRAPNELL, «Survey and analysis of Voltaire's collective editions, 1728-1789», *Studies on Voltaire and the eighteenth century*, 77, Genève, 1970, pp. 103-199.

Cochaud: Jean-François COCHAUD, *La Ferme générale des droits du roi et le Pays de Gex (1753-1775)*, Lyon, 1970, 2 vol.

AEG: Archives d'Etat, Genève.

AD: Archives diplomatiques, Division historique, Ministère des relations extérieures, Paris.

AN: Archives nationales, Paris.

Nous sommes très obligé à Mme Larissa L. Albina d'avoir bien voulu nous fournir, avec l'amabilité qui lui est coutumière, les précisions que nous lui avons demandées au sujet de trois des instruments de travail de Voltaire qui sont conservés à la Bibliothèque publique d'Etat Saltykov-Ščedrin. Nous avons par ailleurs le devoir fort agréable d'exprimer à Mlle Marie-Laure Chastang la vive gratitude à quoi nous engage l'accueil si prévenant et si efficace qu'elle nous a fait l'amitié de nous réserver derechef à la Bibliothèque nationale.

[1] Bengesco, t. II, p. 216, lignes 2-8; Jeroom VERCRUYSSE, «Voltaire et Marc Michel Rey», *Studies on Voltaire and the eighteenth century*, 58, Genève, 1967, pp. 1739-1740 (la première ligne du titre porte les mots LE DÎNER); *Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale*, série *Auteurs*, t. CCXIV, Paris, 1978, col. 1469, n° 4145. Du point de vue de la répartition du texte, une édition in-octavo de 1768 qui se donne pour genevoise, alors qu'elle est anglaise, correspond page par page et, à de rares exceptions près (cf. pp. [1], 10, 18, 23, 25, 39, 55, 59), ligne par ligne à l'impression que décrivent les notices auxquelles nous venons de renvoyer, mais elle s'en différencie par le papier, où l'on distingue en filigrane les initiales LG, par la typographie, par la présence d'une adresse (*À GENÈVE*), par la date (1768) et par quelques détails de ponctuation.

[2] Cf. Jeroom VERCRUYSSE, «Voltaire et Marc Michel Rey», *Studies on Voltaire and the eighteenth century*, 58, Genève, 1967, p. 1740. Marc-Michel Rey tenait le texte du *Dîner* de Pierre-Alexandre Du Peyrou (cf. *ibid.*, p. 1739; Best. 13901, 13914; Best. D 14833, 14848).

[3] *Biblioteka Vol'tera: katalog knig*, Moskva, Leningrad, 1961, p. 887, n° 3550.

[4] Au sujet de cet aspect de la carrière de Marc-Michel Rey, on consultera principalement, outre l'enquête bibliographique de M. Jeroom Vercruysse dont il est fait mention dans les notes 1, 2 et 5, les articles suivants: Jean Th. de BOOY, «L'abbé Coger, dit *Coge pecus*, lecteur de Voltaire et de d'Holbach», *Studies on Voltaire and the eighteenth century*, 18, Genève, 1961, pp. 183-196; Jeroom VERCRUYSSE, «Marc-Michel Rey, imprimeur philosophe ou philosophique?», *Documentatieblad Werkgroep 18e eeuw*, 34-35, Nijmegen, 1977, pp. 93-121; Jeroom VERCRUYSSE, «Marc-Michel Rey et le livre philosophique», *Literaturgeschichte als geschichtlicher Auftrag: in memoriam Werner Krauss*, Berlin, 1978, pp. 149-156 (Sitzungsberichte der Akademie der Wissenschaften der DDR, Gesellschaftswissenschaften, 5G).

[5] Cf. *The Type specimen of Jacques-François Rosart, Brussels, 1768*, a facsimile with an introduction and notes by Fernand Baudin and Netty Hoeflake, Amsterdam, London, New York, 1973, section «Fleurons ou ornements»; Charles ENSCHEDÉ, *Typefoundries in the Netherlands from the fifteenth to the nineteenth century* [...]*: a history based mainly on material in the collection of Joh. Enschedé en Zonen at Haarlem*, first published in French in 1908, an English translation with revisions and notes by Harry Carter, with the assistance of Netty Hoeflake, edited by Lotte Hellinga, Haarlem, 1978, pp. 281-285, fig. 356-358 et 362. Contrairement à ce que dit M. Jeroom Vercruysse («Voltaire et Marc Michel Rey», *Studies on Voltaire and the eighteenth century*, 58, Genève, 1967, p. 1716, n. 18), on trouve dans les ouvrages réputés pour avoir été imprimés par Marc-Michel Rey des caractères dont Jacques-François Rosart (1714-1777) a vendu des matrices à d'autres fondeurs qu'à Izaak et à Johannes Enschedé, notamment à Johann Leonard Pfeiffer.

[6] Cf. R. A. SAYCE, «Compositorial practices and the localization of printed books, 1530-1800», *The Library*, London, série 5, vol. 21, 1966, pp. 28 et 44.

[7] *Biblioteka Vol'tera: katalog knig*, Moskva, Leningrad, 1961, p. 887, n° 3549, et p. 985 (*Pot pouri 66*).

[8] Elle comporte un faux titre inclus dans la pagination, de sorte que la première page de texte est la cinquième de la brochure. Dans l'édition hollandaise en 48 pages que nous proposons d'attribuer à Marc-Michel Rey, il n'y a pas de faux titre et le «Premier entretien» commence à la page [3].

[9] Faux titre non compris. Bengesco, n° 1750; *Biblioteka Vol'tera: katalog knig*, Moskva, Leningrad, 1961, pp. 886-887, n° 3548, et pp. 985 (*Pot pouri 63* [*Diabolique*]), 997 (*Pot-pouri* [101]), 1004 (*Pot pourri* [de V.]. *Tom. VI*), 1007 (*Recueil secret* [1] et [2]); *Catalogue général des livres imprimés de la bibliothèque nationale*, série *Auteurs*, t. CCXIV, Paris, 1978, col. 1469, n° 4141.

[10] Bengesco, t. II, p. 216, lignes 12-13; *Biblioteka Vol'tera: katalog knig*, Moskva, Leningrad, 1961, p. 887, n° 3551, et pp. 995 (*Pot pouri* [93]), 998 (*Pot pouri C*), 999 (*Pot Pouri H.-H.*), 1001 (*Pot pouri curieux* [2]); *Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale*, série *Auteurs*, t. CCXIV, Paris, 1978, col. 1469, n° 4140.

[11] Cf. *Correspondance littéraire, philosophique et critique par Grimm, Diderot, Raynal, Meister, etc.* [..., éd.] par Maurice Tourneux, Paris, 1877-1882, t. VIII, pp. 9-10.

[12] Cf. Christina BECKER, Volker GROTEFEND, Gernot KIEFER, unter Mitarbeit von Wolfgang SCHIBEL, *Schriften von und über Voltaire aus dem 18. Jahrhundert in Mannheim = Ouvrages de et sur Voltaire: éditions du 18e siècle à Mannheim*, Mannheim, 1978, n° 71.

[13] En ce qui concerne le travail de l'imprimeur, les deux éditions laissent à désirer. L'une est apparemment celle que Voltaire a dénoncée dans le *Mercure de France* de septembre 1763, à la fin d'un «Avertissement» daté du 23 août, comme «entièrement défigurée» (*O.C.*, t. XXIV, p. 521); il ne pouvait pardonner à Pierre Guy, partenaire de Nicolas-Bonaventure Duchesne, d'avoir publié sa pièce «d'après quelque copie informe faitte à la comédie». (Best. 10556, Best. D 11379. Lettre à Etienne-Noël Damilaville du 23 août 1763. Cf. Best. 10555, 10557, 10773, 10774, 11044, 11068, 13210; Best. D 11378, 11380, 11610, 11611, 11882, 11905, 14105. Cf. aussi *Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale*, série *Auteurs*, t. CCXIV, Paris, 1978, col. 679-680, n° 859.)

[14] Sur le titre de l'édition connue de Bengesco, on a mis en italique le deuxième chiffre du quantième de la première représentation et le millésime ne comporte que deux points: M. DCC LXIII. Autres défauts caractéristiques de nombre de spécimens de cette impression: les feuillets F et Fiij sont signés respectivement Fii et Fiv; l'exemplaire Yf. 7191 de la Bibliothèque nationale est franc de ces deux imperfections, mais dans la signature du feuillet Fiij le premier i se présente à l'envers et un troisième i tient lieu du j.

[15] *Biblioteka Vol'tera: katalog knig*, Moskva, Leningrad, 1961, n° 3570 (le titre porte *22 May*), et p. 1010 (*Voltaire Manuscrits Proces La Barre et Lally. Tom: VI*); *Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale*, série *Auteurs*, t. CCXIV, Paris, 1978, col. 1510, n° 4322.

[16] *Biblioteka Vol'tera: katalog knig*, Moskva, Leningrad, 1961, n° 3569 (le titre porte *25*, non *22 May*), et p. 993 (*Pot poury 89*); *Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale*, série *Auteurs*, t. CCXIV, Paris, 1978, col. 1509, n° 4321.

[17] Voltaire fait allusion à la date mal choisie du 22 mai (elle tombe sur un dimanche), ainsi qu'au manuscrit qui pourrait bien avoir servi de base au tirage où elle apparaît, dans une lettre du 30 mai 1774 à Joseph Vasselier, qu'il chargeait volontiers de faire imprimer ou réimprimer discrètement à Lyon certains de ses «rogatons»: «Vous devez recevoir, mon cher ami, par le courier, deux éxemplaires de l'éloge funèbre, prononcée non pas le 22, mais le 25e May. [...] Cette nouvelle édition qu'on vous envoie contient la petite édition manuscrite que je vous avais fait tenir.» (Best. 17861, Best. D 18966; cf. Best. 17857, 17858, 17876; Best. D 18962, 18963, 18982.)

[18] Ce salut au coup d'Etat du chancelier Maupeou semble avoir heurté plus d'un contemporain, notamment d'Alembert, que Voltaire n'hésite pas à rabrouer le 15 juin 1774: «Je vois que vous êtes mécontent de ces mots, *Ce que Louis 15 a établi et ce qu'il a détruit, mérite notre reconnaissance.* Mais ce qu'il a établi c'est l'école militaire, ce qu'il a détruit, c'est la faction intolérable des jesuites. J'ose ajouter la faction de messieurs Crépin, Quatresous, Quatrehommes, Gelet, Poirau qui firent la guerre de la fronde, et leurs successeurs qui ont fait la guerre aux beaux arts et à la raison. Ce n'est pas à vous de prendre le parti des éternels ennemis de ces arts et de cette raison dont vous êtes le soutien.» (Best. 17881, Best. D 18987.) Il convient d'ouvrir aussi les *Mémoires secrets*, d'abord à la date du 12 juin 1777 («Additions», t. XXVII): «M. le chancelier n'est pas oublié dans cette brochure, & le philosophe de Ferney ne peut se lasser d'admirer ce génie destructeur & réparateur.» Le mémorialiste est plus explicite le lendemain (t. VII): «Il n'oublie pas l'époque de la révolution de 1770, dont il saisit adroitement le côté le plus favorable: il loue la suppression de la vénalité de la magistrature, & la justice rendue plus à portée des sujets éloignés de la capitale.»

[19] La péripétie amenant le plaidoyer en faveur de l'inoculation par quoi le discours s'achève est relatée (p. 14) en ces termes: «Comme l'Orateur, bien moins orateur que citoyen, prononçait ces paroles, arriva la nouvelle, que Madame Adelaïde & Madame Sophie étaient attaquées de la petite vérole.» A la place du nom de deux des quatre filles de Louis XV qui étaient alors en vie, on trouve partout ailleurs le tour: «les trois Princesses filles du feu Roi» (seule notre emplette fait précéder le substantif en apposition d'une virgule), qui désigne Mesdames Adélaïde (1732-

1800), Victoire (1733-1799) et Sophie (1734-1782); la cadette, Madame Louise (1737-1787), était entrée en 1770 au Carmel de Saint-Denis.

L'autre variante, qui intervient à la fin de l'avant-dernière phrase, est de l'ordre de la bagatelle: dans l'édition en 15 pages dont la Bibliothèque publique d'Etat Saltykov-Ščedrin et la Bibliothèque nationale abritent chacune un représentant, le refus de l'inoculation est qualifié de «très-téméraire», et non de «téméraire».

[20] La plupart des critiques sont d'avis que Voltaire a mis la main à cet ouvrage de Charles Dumolard-Bert (1709-1772) dont un premier état, moins développé, a paru en 1750 sous la forme d'une brochure de 50 pages (cf. en particulier la dernière phrase de la livraison des *Nouvelles littéraires* de l'abbé Guillaume-Thomas-François Raynal qui a précédé celle du 18 mai 1750 (*Correspondance littéraire, philosophique et critique par Grimm, Diderot, Raynal, Meister, etc.* [..., éd.] par Maurice Tourneux, Paris, 1877-1882, t. I, p. 423), le n° 802 de la *Bibliographie voltairienne* (Paris, 1842) de Joseph-Marie Quérard, les notes d'Adrien-Jean-Quentin Beuchot et de Georges Avenel dans *O.C.*, t. V, pp. 167-168, la notice n° 1606 de Georges Bengesco, et l'article consacré par Y. Destianges à notre académicien de province dans le *Dictionnaire de biographie française* (t. XII, Paris, 1970, col. 185-186)). Theodore Besterman prétend même que la *Dissertation* est tout entière de Voltaire, mais il n'étaye son affirmation d'aucune preuve (cf. Best. 3566 n. 1, Best. D 4133 n. 1).

[21] *Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale*, série *Auteurs*, t. CCXIV, Paris, 1978, col. 64-65, n° 69. Nous avons découvert un autre exemplaire de ce tome IX *aggiornato* dans les fonds de la Bibliothèque publique et universitaire de Genève (cote: Hf 746/3).

[22] Bengesco, n°s 204 et 205; Theodore BESTERMAN, «Some eighteenth-century Voltaire editions unknown to Bengesco», 4th ed., *Studies on Voltaire and the eighteenth century*, 111, Banbury, 1973, pp. 46 et 49, n°s 68 et 69.

[23] Bengesco, n°s 2133 et 2134: t. IX; *Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale*, série *Auteurs*, t. CCXIV, Paris, 1978, col. 60, n° 55: t. IX, et col. 64, n° 67: t. IX.

En douze endroits des impressions du tome IX de la *Collection complette des œuvres de Mr. de Voltaire* que les Cramer ont datées de 1757 et où ils n'ont pas introduit le texte quasi définitif d'*Oreste* (il en existe deux pour le moins), la version remaniée a déjà supplanté les leçons communes aux éditions de 1750:

- Acte I, scène 2, vers 13 (p. 148)
- Acte II, scène 2, vers 43 (p. 168)
- Acte II, scène 4, vers 14 (qui avancera au 6e rang; p. 171)
- Acte II, scène 7, vers 2 (p. 177)
- Acte III, scène 2 (qui deviendra la 4e), vers 8-12, 15 et 20-35 (pp. 185-187)
- Acte III, scène 4 (future 6e), vers 7 et 39 (pp. 191 et 193)
- Acte IV, scène 6, vers 7 (p. 211)
- Acte V, scène 4, vers 4 (p. 225)
- Acte V, scène 9, vers 19 (p. 234)

Dans le tome IX de la *Collection complette des œuvres de Mr. de Voltaire* sortie des presses des Cramer en 1756, *Oreste* n'a encore subi que les modifications touchant les actes I, II et V, ainsi que la scène 4 de l'acte III; seuls deux vers de la scène 2 du même acte s'écartent des éditions de 1750. Lorsqu'on remonte plus haut dans le temps, on s'aperçoit que la deuxième des retouches énumérées ci-dessus apparaît dès 1751 dans le tome VIII de l'édition des *Œuvres de Monsieur de Voltaire* à laquelle M. William H. Trapnell a donné le sigle 50R (cf. Bengesco, t. IV, p. 42, n. 1, et n° 2130), tandis que la dernière intervient de surcroît dans le tome VII (1752) et dans les deux variantes du tome X (1754) des éditions des *Œuvres de Mr. de Voltaire* que Georg Conrad Walther a publiées respectivement de 1752 à 1756 (Bengesco, n° 2132; Trapnell, n° 52) et de 1748 à 1754 (Bengesco, n° 2129; Trapnell, n° 48D).

Qu'il nous soit permis de saisir l'occasion de cette note pour apporter une précision sur l'une des deux formes sous lesquelles on rencontre le tome X de l'édition mentionnée en dernier lieu. Comme l'a relevé Georges Bengesco (cf. t. IV, pp. 33-34), les deux types ne diffèrent que par les pages d'*Amélie, ou le duc de Foix*, qui font suite aux deux feuillets liminaires non chiffrés dont les rectos sont affectés au titre et à la table de l'ensemble du livre, mais ce n'est point par erreur que le texte de la tragédie commence à la page [5] – et non [3] – dans la catégorie dont la collection Beuchot renferme un échantillon coté 12 bis (cf. *Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale*, série *Auteurs*, t. CCXIV, Paris, 1978, col. 31, n° 34). Dans ce genre de volumes, on a fait entrer – probablement pour écouler un stock – une édition autonome d'*Amélie* imprimée en 1752 qui s'étend sur quatre-vingts pages du format in-octavo. Les quatre premières ont en principe été retirées des tomes ainsi constitués, notamment de celui que possédait Beuchot, et remplacées par un titre sans adresse ni date dont le verso porte la liste des personnages; on a toutefois omis de les éliminer d'un exemplaire dont nous avons fait l'acquisition récemment. La première de ces quatre pages non supprimées est le titre d'*Amélie*, tiré en noir et en rouge: AMELIE / OU / LE DUC DE FOIX / *TRAGEDIE* / DE / MONSIEUR DE VOLTAIRE / GENTILHOMME ORDINAIRE DE LA CHAMBRE / DU ROI DE FRANCE ET CHAMBELAN [*sic*] DU ROI / DE PRUSSE. / [vignette] / [filet] / *A DRESDE 1752.* / CHEZ GEORGE CONRAD WALTHER / LIBRAIRE DU ROY. Rien sur la page [2] et presque rien sur la page [4], puisqu'on n'y trouve que la liste des personnages. Quant à la page [3], elle est remplie, ou peu s'en faut, par un «Avis du libraire»: «Nous offrons au public cette tragédie dont Monsieur de Voltaire a bien voulu nous faire présent ainsi que du Siécle de Louis XIV. dont nous comptons livrer incessament une nouvelle édition [Bengesco, n° 1186] augmentée d'un tiers & très différente de toutes celles qu'on a contrefaites d'après notre premiére. Nous aurions voulu imprimer avec cette tragédie celle de Rome sauvée. Nous en avions le droit par le don que l'Auteur a eû la bonté de nous faire de ses ouvrages; mais aiant sû de lui même, que les éditions qu'on a faites à Paris & en Hollande de Rome sauvée sont furtives, qu'elles sont tronquées & remplies de passages qui ne sont pas de lui, & qu'en un mot ce n'est pas là son ouvrage, nous ne l'imprimerons que quand il nous en aura donné permission & envoié la copie. C'est bien le moins que nous devons à un Auteur à qui nous avons obligation, nous faisant gloire de lui témoigner ici notre très humble reconnaissance.» Ce morceau n'est plus de mise dans le tome X (1754) de la première édition Walther des *Œuvres de Monsieur de Voltaire* (1748-1754), où l'un des écrits qui accompagnent *Amélie* est précisément *Rome sauvée*. Aussi Walther a-t-il fait disparaître – sauf omission! – cet «Avis du libraire» des tomes X composites, où le texte d'*Amélie*, réparti sur les pages [5]-80 (A^{3-8}, $B\text{-}E^{8}$), n'est qu'un réemploi d'un tirage de 1752 amputé de ses deux feuillets initiaux (A^{1-2}) et nanti d'un titre simplifié dont le verso donne la liste des rôles. Il va sans dire que l'«Avis» de Georg Conrad Walther n'est pas reproduit dans les tomes X homogènes, où les cinq actes d'*Amélie*, ventilés sur les pages [3]-80 (A^{2-8}, $B\text{-}E^{8}$) et précédés également d'une manière de faux titre dont le tableau des personnages occupe le dos, sont une impression de 1754, comme le reste du volume (pages [81]-396, signées $F\text{-}Z^{8}$, Aa^{8}, Bb^{4}, Cc^{2}).

[24] Parmi les impressions d'*Oreste* comprises dans les éditions collectives des œuvres de Voltaire sorties ultérieurement des presses des Cramer, nous n'avons relevé de changements de texte – ils sont infimes – que dans celle qui fait partie du tome IV (1775) de la série dite «encadrée» des écrits du patriarche de Ferney (Bengesco, n° 2141; Trapnell, n° 75G). L'édition d'*Oreste* contenue dans le troisième des six tomes d'*Œuvres de théâtre de M. de Voltaire* que la veuve de Nicolas-Bonaventure Duchesne a fait paraître vers la fin de 1767 (Bengesco, n° 312; nous n'avons pas eu accès au tome III (1764) du n° 311; cf. aussi *O.C.*, t. VI, pp. 335-338, et la notice n° 622 du tome CCXIV du *Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale*), avant de compléter cet ensemble par un septième volume en 1773 (Theodore BESTERMAN, «Some eighteenth-century Voltaire editions unknown to Bengesco», 4th ed., *Studies on Voltaire and the eighteenth century*, 111, Banbury, 1973, p. 82, n° 127), se distingue en revanche de l'objet de notre enquête par plusieurs fautes, par quelques régressions et par une vingtaine de variantes dont la principale se situe dans la dernière scène de la tragédie: cette variante offre une version des «fureurs d'Oreste» que Voltaire a envisagé, en 1768, d'introduire dans le tome IV (1768) de la collection in-quarto de ses œuvres imprimée par Gabriel Cramer et débitée par Charles-Joseph Panckoucke (Bengesco, n° 2137; Trapnell, n° 68), mais le «grand carton» (Best. 14106, Best. D 15059) qu'aurait nécessité ce repentir semble n'avoir pas été fait (cf. Best. 14100, 14172; Best. D 15053, 15132).

[25] Cf. Best. 9093, Best. D 9878. Lettre de Voltaire à Charles-Augustin de Ferriol, comte d'Argental, et à Jeanne-Grâce Du Bouchet, comtesse d'Argental, du 6 juillet 1761.

[26] La page 29-234 est paginée par erreur 29-134. Les pages 1-234 – 234-4 d'*Oreste* et le titre de la *Dissertation* occupent les trois derniers feuillets du cahier P. Les cahiers portant le texte de la *Dissertation* qui arbore le nom de Charles Dumolard-Bert ont pour signatures $1Q^8$, $2Q^8$ et $3Q^4$. Le raccord avec le reste du livre a exigé de nouveaux expédients: le titre d'*Amélie, ou le duc de Foix* est imprimé sur la page de gauche constituant le verso de celle de droite qui est chiffrée 47-234; suit un cahier $4Q^2$ dont les quatre pages sont dévolues à la «Préface» (p. 237), à la liste des «Acteurs» (p. [238]) et aux trente-trois premiers vers d'*Amélie* (pp. [239]-240). A partir de la page 241, on revient à la normale, jusqu'à la fin du volume (pages 241-403, signées $Q\text{-}Z^8$, $Aa\text{-}Bb^8$, Cc^2).

[27] Dans les divers états du tome IX de la *Collection complette des œuvres de Mr. de Voltaire* datés de 1756 ou de 1757, le titre d'*Oreste* (p. [127]) se réduit à ces mots: ORESTE, / *TRAGÉDIE.* / *Représentée en* 1750.

[28] Theodore BESTERMAN, «Some eighteenth-century Voltaire editions unknown to Bengesco», 4th ed., *Studies on Voltaire and the eighteenth century*, 111, Banbury, 1973, p. 49, n° 70.

[29] *Biblioteka Vol'tera: katalog knig*, Moskva, Leningrad, 1961, p. 921, n° 3702, et p. 1008 (*Suppl[é]ment au Theatr[e] de Voltai[re]*).

[30] *Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale*, série *Auteurs*, t. CCXIV, Paris, 1978, col. 766-767, n° 1340.

[31] Cf. *O.C.*, t. V, p. 167, n. 1.

[32] Cf. Bengesco, n° 1606.

[33] Cf. Charles WIRZ, «L'Institut et Musée Voltaire en 1978», *Genava*, Genève, nouvelle série, t. XXVII, 1979, p. 294, n. 17; «L'Institut et Musée Voltaire en 1982», *ibid.*, t. XXXI, 1983, p. 159, n. 45.

[34] Cf. Henry Carrington LANCASTER, *The «Comédie française», 1701-1774: plays, actors, spectators, finances*, Philadelphia, 1951, pp. 801-803; cf. en outre pp. 805, 808, 810-811, 817 (*Transactions of the American philosophical society* [...], new series, vol. 41, part 4). Cf. aussi Best. 9098, 9110, 9116, 9123, 9146; Best. D 9883, 9895, 9902, 9910, 9933.

[35] Cf. Best. 7276, Best. D 7988. Lettre de Voltaire à Charles-Augustin de Ferriol, comte d'Argental, du 19 décembre 1758.

[36] Cf. Best. 8566, 8584, 8591, 8607, 8642, 8715, 8757, 8809, 8902, 8912, 8929, 8933, 8936, 8953, 8959, 8972, 8980, 8982, 9016, 9081, 9093, 9248; Best. D 9328, 9346, 9352, 9370, 9408, 9485, 9526, 9579, 9683, 9694, 9711, 9716, 9719, 9736, 9742, 9755, 9763, 9765, 9799, 9865, 9878, 10037.

[37] Cf. Henry Carrington LANCASTER, *The «Comédie française», 1701-1774: plays, actors, spectators, finances*, Philadelphia, 1951, pp. 763-764 (*Transactions of the American philosophical society* [...], new series, vol. 41, part 4).

[38] Best. 9146, Best. D 9933. Lettre de Voltaire à Claire-Josèphe-Hippolyte Léris de Latude, dite Mlle Clairon, du 7 août 1761. Cf. Best. 3442, 3455, 3461, 3519, 3540, 4068, 8933, 8972, 9116, 9123, 9172, 9248, 12033, 17436; Best. D 3990, 4003, 4010, 4081, 4105, 4664, 9716, 9755, 9902, 9910, 9959, 10037, 12893, 18528. Cf. aussi VOLTAIRE, *Notebooks*, ed. in large part for the first time by Theodore Besterman, 2nd ed., revised and much enlarged, Genève, Toronto, Buffalo, 1968, pp. 455-456 (*The complete works of Voltaire*, 81-82).

[39] Bengesco, n° 205.

[40] Bengesco, n° 185.

[41] Bengesco, n° 198.

[42] Trapnell, n° 39A: t. VIII; Theodore BESTERMAN, «Some eighteenth-century Voltaire editions unknown to Bengesco», 4th ed., *Studies on Voltaire and the eighteenth century*, 111, Banbury, 1973, p. 209, n° 329. Cf. Martin FONTIUS, *Voltaire in Berlin: zur Geschichte der bei G. C. Walther veröffentlichten Werke Voltaires*, Berlin, 1966, pp. 56 sqq. et 155-156.

[43] Bengesco, n° 2120; Trapnell, n° 39A. A partir du tome IV, le titre porte: *Œuvres de M^r^.* [et non plus *M.*] *de Voltaire.*

[44] Les plus frappantes sont une faute d'accord (*esclave* est mis indûment au pluriel) dans le vers 46 de la scène 2 de l'acte I (p. 28), l'absence de l'interjection *Ah* dans le vers 71 de la scène 3 du même acte (p. 37) et la coquille *fait* (pour *sait*) dans le vers 22 de la deuxième scène de l'acte II (p. 53).

[45] Cf. *supra*, n. 23.

[46] Cf. John RENWICK, «Reconstruction and interpretation of the genesis of the *Bélisaire* affair, with an unpublished letter from Marmontel to Voltaire», *Studies on Voltaire and the eighteenth century*, 53, Genève, 1967, pp. 171-222, et, du même auteur, *Marmontel, Voltaire and the «Bélisaire» affair*, Banbury, 1974 (*Studies on Voltaire and the eighteenth century*, 121).

[47] Cf. Bengesco, t. II, p. 189, n. 3, et p. 396; *O.C.*, t. L, p. 554, n. 2.

[48] Jean-François MARMONTEL, *Mémoires*, éd. critique établie par John Renwick, Clermont-Ferrand, 1972, t. I, p. 242.

[49] Best. 13413, Best. D 14308.

[50] L'abbé Ambroise Riballier (1712-1785), grand-maître du Collège des Quatre-Nations et syndic de la Sorbonne. Cf. Louis RIBALLIER, «Un adversaire des encyclopédistes: la querelle de *Bélisaire*», *Revue des études historiques*, Paris, 86, 1920, pp. 505-527.

[51] Jean-François MARMONTEL, *Correspondance*, texte établi, annoté et présenté par John Renwick, Clermont-Ferrand, 1974, t. I, pp. 144-151, n° 111 (vers le 28 février 1767); John RENWICK, *Marmontel, Voltaire and the «Bélisaire» affair*, Banbury, 1974, pp. 331-340 (*Studies on Voltaire and the eighteenth century*, 121).

[52] *L'Examen du «Bélisaire» de M. Marmontel* par l'abbé François-Marie Coger (1723-1780) a connu deux éditions en 1767; la seconde est considérablement augmentée. L'auteur était professeur de rhétorique au Collège des Quatre-Nations. Cf. Jean Th. de BOOY, «L'abbé Coger, dit *Coge pecus*, lecteur de Voltaire et de d'Holbach», *Studies on Voltaire and the eighteenth century*, 18, Genève, 1961, pp. 183-196.

[53] Jean-François MARMONTEL, *Correspondance*, texte établi, annoté et présenté par John Renwick, Clermont-Ferrand, 1974, t. I, pp. 165-169, n° 120 (vers le 20 avril 1767), et pp. 185-190, n° 136 (août 1767); John RENWICK, *Marmontel, Voltaire and the «Bélisaire» affair*, Banbury, 1974, pp. 347-358 (*Studies on Voltaire and the eighteenth century*, 121).

[54] Best. 13445, Best. D 14342; Jean-François MARMONTEL, *Correspondance*, texte établi, annoté et présenté par John Renwick, Clermont-Ferrand, 1974, t. I, pp. 194-195, n° 139.

[55] John RENWICK, *Marmontel, Voltaire and the «Bélisaire» affair*, Banbury, 1974, pp. 341-345 (*Studies on Voltaire and the eighteenth century*, 121).

[56] Best. 13464, Best. D 14363.

[57] Cf. Bengesco, t. II, p. 190, et p. 396, n. 1. Les deux exemplaires de cette édition rangés dans les fonds de la Bibliothèque nationale sous les cotes Fb. 17672 et Rés. Z. Bengesco. 302 (1) sont identiques, sauf qu'il manque dans le second nommé le dernier feuillet du cahier A; ce feuillet serait blanc si le bas de son verso ne portait la réclame LES, annonciatrice du titre *Les XXXVII vérités opposées aux XXXVII impiétés de Bélisaire.*

[58] Cf. R. A. SAYCE, «Compositorial practices and the localization of printed books, 1530-1800», *The Library*, London, série 5, vol. 21, 1966, pp. 26-30 et 43-44.

[59] La même faute gâte les éditions du *Prix de la justice et de l'humanité* recensées sous les n°s 4377 (ou Theodore BESTERMAN, «Some eighteenth-century Voltaire editions unknown to Bengesco», supplement to the 4th ed., *Studies on Voltaire and the eighteenth century*, 143, Banbury, 1975, p. 111, n° 315a), 4378 (ou Bengesco, n° 1874/1) et 4379 (ou Bengesco, n° 1874/3) dans le tome CCXIV (Paris, 1978, col. 1523) de la série *Auteurs* du *Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale*; elle est corrigée dans l'édition sortie de chez Marc-Michel Rey qui fait l'objet de la notice n° 4380 (*ibid.*, col. 1524, ou Bengesco, n° 1874/2).

[60] Cf. R. A. SAYCE, «Compositorial practices and the localization of printed books, 1530-1800», *The Library*, London, série 5, vol. 21, 1966, pp. 9 et 43-44; cf. aussi Charles WIRZ, «L'Institut et Musée Voltaire en 1982», *Genava*, Genève, nouvelle série, t. XXXI, 1983, p. 149.

[61] Cf. Christian Gottlob KAYSER, *Index locupletissimus librorum qui, inde ab anno 1750 usque ad annum 1832, in Germania et in terris confinibus prodierunt = Vollständiges Bücher-Lexicon enthaltend alle von 1750 bis zu Ende des Jahres 1832 in Deutschland und in den angrenzenden Ländern gedruckten Bücher* [...], Leipzig, 1834-1838, t. VI, p. 108, col. 2: «prix de la justice et de l'humanité. 8. Leipz. 778. Schneider. [...] Dasselbe ins Deutsche übersetzt (von Chr. H. Schmid.) 8. Frankf. a. M. 776 [*i. e.* 778]. (Leipz., Schneider)». La traduction en allemand due à Christian Heinrich Schmid est représentée dans la bibliothèque des «Délices» depuis 1975. Le peu

qu'en disent Hermann August Korff (*Voltaire im literarischen Deutschland des XVIII. Jahrhunderts: ein Beitrag zur Geschichte des deutschen Geistes von Gottsched bis Goethe*, Heidelberg, 1917, t. II, p. 787) et Hans Fromm (*Bibliographie deutscher Übersetzungen aus dem Französischen: 1700-1948*, Baden-Baden, 1950-1953, t. VI, p. 279, n° 27124) n'est guère satisfaisant, de sorte qu'il n'est pas inutile d'en donner une brève description:
Preis / der / Gerechtigkeit / und der / Menschenliebe. / Von / dem Verfasser der Henriade. / [vignette] / Leipzig, / bey Carl Friedrich Schneider. / [filet] / 1778.
[1] f., [2], 154 p.; 17 cm. (8°).
Imprimé en caractères gothiques.

[62] Bengesco, n° 1874/4.

[63] Bengesco, n° 1191.

[64] Au bas de la page 511, on a indiqué par erreur: *Fin du Tome troisieme*. Ces mots apparaissent aussi, à bon escient cette fois, au milieu de la page 534.

[65] *Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale*, série *Auteurs*, t. CCXIV, Paris, 1978, col. 1282, n° 3405.

[66] Les décalages sont plus nombreux par rapport au tome I de l'édition de 1774 que Bengesco a classée sous le n° 1194 et dont le premier volume seul a la même étendue que son pendant de 1786.

[67] André-Michel ROUSSEAU, *L'Angleterre et Voltaire*, Oxford, 1976, t. II, p. 412 (*Studies on Voltaire and the eighteenth century*, 145-147); cf. Harold Lawton BRUCE, *Voltaire on the English stage*, Berkeley, 1918, p. 49 (*University of California publications in modern philology*, vol. 8, n° 1).

[68] Cf. Harold Lawton BRUCE, *ibid.*, pp. 48-56 («*Merope*»); André-Michel ROUSSEAU, *L'Angleterre et Voltaire*, Oxford, 1976, t. II, pp. 411-416 («*Mérope*, spectacle antique restauré»), et t. III, pp. 1013-1015 (*Studies on Voltaire and the eighteenth century*, 145-147).

[69] Hywel Berwyn EVANS, «A provisional bibliography of English editions and translations of Voltaire», *Studies on Voltaire and the eighteenth century*, 8, Genève, 1959, p. 88, n° 389; cf. André-Michel ROUSSEAU, *L'Angleterre et Voltaire*, Oxford, 1976, t. III, p. 1013, n° 254 (*Studies on Voltaire and the eighteenth century*, 145-147).

[70] Le prix est imprimé entre crochets.

[71] James Tuchet, septième (depuis 1616) ou cinquième (à partir du nouveau brevet délivré en 1633 à son arrière-grand-oncle) earl of Castlehaven et dix-septième baron Audley (1723-1769).

[72] Francesco Scipione, marchese Maffei (1675-1755). Infatué des mérites de sa tragédie, qui avait été créée le 12 juin 1713 à Modène et imprimée pour la première fois en 1714 à Venise (cf. Giambattista Carlo GIULIARI, «Bibliografia Maffejana», *Il Propugnatore: periodico bimestrale di filologia, di storia e di bibliografia*, Bologna, 18, 1885, parte I, pp. 271-272; Federico DORO, «Bibliografia Maffeiana», *Studi Maffeiani, con una monografia sulle origini del Liceo Ginnasio S. Maffei di Verona, per il primo centenario dell'Istituto*, Torino, Milano, Roma, 1909, appendice, p. 11), le gentilhomme italien avait pressé Voltaire, le 7 janvier 1736, de la traduire en vers, non sans lui faire part de son intention de lui rendre la pareille en mettant *la Henriade* «in verso sciolto» (Best. 948, Best. D 982). Voltaire dit avoir conçu d'abord sa *Mérope* comme «une espèce de traduction» ou comme «une imitation» de celle de Maffei (Best. 1355, Best. D 1417; cf. Best. 1539, Best. D 1608; *O.C.*, t. IV, p. 185), mais il proclame dès le 23 décembre 1737: «Ce n'est pas la Mérope de Maffey, c'est la mienne» (Best. 1349, Best. D 1410). A force de travailler, de «corriger» et de «limer» (Best. 1399, Best. D 1662; cf. Best. 1390, 1405, 1411, 1421, 1426, 1427 (et 2102!), 1434, 1458, 1470, 1550, 1554, 1556; Best. D 1452, 1468, 1475, 1484, 1489, 1490, 1497, 1524, 1536, 1621, 1625, 1628), il aura toujours davantage le sentiment que *Mérope* lui appartient «tout entière» (Best. 1486, Best. D 1554), qu'elle «est devenue toute française» (Best. 1539, Best. D 1608; cf. Best. 1360, 1383, 1399, 1696; Best. D 1423, 1444, 1662, 1779). Les rapports de rivalité de plus en plus tendus des deux écrivains ont été maintes fois sondés, notamment par Eugène Bouvy (*Voltaire et l'Italie*, Paris, 1898, pp. 196-204, 247 et 250-256), par Celestino Garibotto («Voltaire e Scipione Maffei», *La Rassegna*, Genova, 34, 1926, pp. 170-174) et par Max Gubler (*«Merope»: Maffei – Voltaire – Lessing: zu einem Literaturstreit des 18. Jahrhunderts*, Zürich, 1955).

[73] VOLTAIRE, «A M. le marquis Scipion Maffei, auteur de la *Mérope* italienne et de beaucoup d'autres ouvrages célèbres», *O.C.*, t. IV, p. 180.

[74] *Ibid.*, p. 184. Il était inévitable que pareille atteinte à l'honneur britannique provoquât des réactions indignées (cf. André-Michel ROUSSEAU, *L'Angleterre et Voltaire*, Oxford, 1976, t. II, pp. 348, 411-414, 456-457, 459-460 (*Studies on Voltaire and the eighteenth century*, 145-147)). George Jeffreys (1678-1755) reprochera même à Voltaire de l'avoir plagié (cf. Ahmad GUNNY, *Voltaire and English literature: a study of English literary influences on Voltaire*, Oxford, 1979, p. 21 (*Studies on Voltaire and the eighteenth century*, 177)), accusation reprise par Thomas Edward Oliver (*The «Merope» of George Jeffreys as a source of Voltaire's «Mérope»*, Urbana, 1927 (*University of Illinois studies in language and literature*, vol. 12, n° 4)), mais infirmée par Henning Fenger («Voltaire et le théâtre anglais», *Orbis litterarum*, Copenhague, 7, 1949, pp. 247-248).

[75] Bengesco, n° 152.

[76] «Lettre sur l'esprit», *O.C.*, t. XIX, pp. 3-9.

[77] «Nouvelles considérations sur l'histoire», *O.C.*, t. XVI, pp. 138-141.

[78] Best. 2439, Best. D 2609.

[79] Cf. [Claude-Joseph DORAT], *Mes nouveaux torts, ou nouveau mélange de poésies, pour servir de suite aux Fantaisies*, à Amsterdam, et se trouve à Paris, chez Delalain, 1775, pp. XVII-XVIII.

[80] Wagnière a corrigé par surcharge *la* en *le*.

[81] Jean-Charles-Philibert Trudaine de Montigny (1733-1777) avait obtenu le 20 août 1754 la survivance, avec exercice conjoint, de l'office d'intendant des finances auquel son père, Daniel-Charles Trudaine (1703-1769), avait accédé en novembre 1734; il est resté en charge jusqu'à la suppression, par un édit de juin 1777, des offices d'intendants des finances.

[82] Clément-Charles-François de L'Averdy (1724-1793) avait été appelé au contrôle général des finances le 13 décembre 1763; il allait démissionner le 1er octobre 1768.

[83] Cf. *infra*, n. 99.

[84] Nous prenons la liberté de renvoyer aux publications concernant Henri Rieu (1721-1787) que nous avons indiquées dans notre rapport sur «L'Institut et Musée Voltaire en 1982» (cf. *Genava*, Genève, nouvelle série, t. XXXI, 1983, pp. 159-160, n. 55-56), ainsi qu'à *la France protestante* (Paris, 1846-1859) d'Eugène et d'Emile Haag (cf. t. VIII, p. 438), les lecteurs désireux de s'enquérir de l'ensemble de l'existence peu banale de ce familier du château de Ferney qui héritera, en juillet 1778, de «237 volumes anglais» de la bibliothèque de Voltaire (lettre de Jean-Louis Wagnière à Marie-Louise Denis du 22 juillet 1778; cf. Best. D app. 469).

[85] Ce n'est pas «toujours», mais «longtemps» qu'Henri Rieu a été «employé au service de France dans les Colonies» (cf. *infra*, n. 123 et 126; cf. aussi Best. 13744, Best. D 14664). Si l'on en croit les *Notes sur ma famille* qu'a laissées l'un de ses petit-fils, le syndic Jean-Louis Rieu (1788-1868), «il vécut à Amsterdam de 1735 jusqu'en 1742; âgé alors de 21 ans il alla chercher fortune à Batavia et fut placé au service de la compagnie des Indes Hollandaises; il s'y déplut et sans prévenir sa mère qui en fut très mécontente, abandonna ce service et revint en Europe en 1744; là, ne sachant que faire, il prit du service militaire en France et fit une campagne en Flandre dans le régiment de la Morlière, je ne sais dans quel grade. Il fut ensuite sur le point d'accepter une place d'officier que lui offrit dans une compagnie suisse au service de France, le capitaine Lullin de Châteauvieux, mais sa famille s'y opposa; tout fait croire que de 1744 à 1748 il mena une vie assez av[e]ntureuse et désœuvrée. Enfin en 1748, ayant obtenu un brevet de capitaine d'une compagnie franche de la marine française, il partit pour la Martinique et fut nommé là commandant des îlots de St. Martin et de St. Barthélemy qui dépendent de cette île.» (*Proceedings of the Huguenot Society of London*, London, vol. X, n° 2, 1913, p. 254.) La première de ces deux îles de l'archipel des Petites Antilles est partagée depuis 1648 entre la France et les Pays-Bas.

[86] Jean-Louis Rieu précise dans ses *Notes sur ma famille* qu'en 1750 son aïeul Henri «se maria à Marie Jeanne Guischard, créole de la Guadeloupe, tenant à une famille honorable et aisée, et à dater de cette époque quitta le service et s'établit à la Guadeloupe où il soigna les plantations qui appartenaient à sa femme ou à ses parents» (*Proceedings of the Huguenot Society of London*, London, vol. X, n° 2, 1913, p. 254). En 1756 (cf. *ibid.*) ou en 1758 (cf. Jacques-Augustin, dit James GALIFFE, *Notices généalogiques sur les familles genevoises, depuis les premiers temps jusqu'à nos jours*, t. IV, par Jean-Barthélemy-Gaïfre, dit John Galiffe, 2e éd., complétée et entièrement remaniée par Gustave-Amédée, dit Aymon Galiffe, Genève, 1908, p. 318), Henri

Rieu est revenu en Europe avec sa femme, son fils et sa deuxième fille (la première était morte deux mois après sa naissance). Il est retourné seul à la Guadeloupe en 1763-1764, le temps de régler la succession de son beau-père (cf. *Proceedings of the Huguenot Society of London*, London, vol. X, n° 2, 1913, pp. 254-255; cf. aussi Best. 10601, 10631; Best. D 11424, 11457).

[87] Etienne Rieu, né le 18 mars 1752 à la Guadeloupe, décédé le 20 février 1821 à Genève, a servi de 1766 à 1792 dans le régiment suisse de Diesbach, où il a été promu capitaine en 1779.

[88] Pierre-Michel Hennin (1728-1807), accrédité pendant plus de treize ans (décembre 1765 - avril 1779) près la République de Genève comme résident de France.

[89] Cf. principalement Henri FRIDERICH, *Le ravitaillement en sel du canton de Genève: étude historique*, Genève, 1931; Hermann BLANC, *La Chambre des blés de Genève, 1628-1798*, Genève, 1939, en particulier pp. 66-67, 70-74, 77-78, 302-332, 584-591; Anne-Marie PIUZ, *Affaires et politique: recherches sur le commerce de Genève au XVIIe siècle*, Genève, 1964, en particulier pp. 104-140 («Le commerce du sel»); Alain DUBOIS, *Die Salzversorgung des Wallis 1500-1610: Wirtschaft und Politik*, Winterthur, 1965; Jean-François COCHAUD, *La Ferme générale des droits du roi et le Pays de Gex (1753-1775)*, Lyon, 1970, *passim*, en particulier pp. 205-210 et 249-262 («Fourniture du sel à Genève et au Valais»); Philippe GERN, *Aspects des relations franco-suisses au temps de Louis XVI: diplomatie, économie, finances*, Neuchâtel, 1970, pp. 181-210 («L'approvisionnement de la Suisse en sel français au XVIIIe siècle»).

[90] Cf. Jean-Jacques ROUSSEAU, *Les Confessions*, livres V, VII, VIII et IX, *Œuvres complètes*, éd. publiée sous la direction de Bernard Gagnebin et Marcel Raymond, t. I, Paris, 1959, pp. 212-213, 324, 333, 338-339, 368, 369, 390-391, 394 et var. *a*, 395, 460, 468. Cf. aussi la correspondance de Rousseau, de 1754 à 1765 (et Leigh 187 n. *b*, 195 n., 195 bis n., 227 n. *a*), ainsi que Bernard GAGNEBIN, «Rousseau et le Valais (avec des documents inédits)», *Vallesia*, Sion, 21, 1966, pp. 169-188. Il est en outre souvent question de Gauffecourt, sous le nom fictif de Saint-Urbain, dans «les pseudo-mémoires de Madame d'Epinay» (cf. Louise-Florence-Pétronille Tardieu d'Esclavelles, marquise d'ÉPINAY, *Histoire de Madame de Montbrillant*, texte intégral publié pour la première fois avec une introduction, des variantes, des notes et des compléments par Georges Roth, Paris, 1951). On consultera par ailleurs avec fruit le résumé d'une communication d'André Corbaz sur «M. de Gauffecourt et la Médiation de 1737: son amitié avec Rousseau et Mme d'Epinay» (*Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, Genève, 5, 1925-1934, pp. 38-39), les notices qui ont été consacrées à notre personnage (1691 (ou 1692?) - 1766) par le même André Corbaz dans le *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse* (Neuchâtel, 1921-1934, t. III, p. 335), par Roman d'Amat dans le *Dictionnaire de biographie française* (t. XV, Paris, 1982, col. 717-718) et par John R. Kleinschmidt dans son ouvrage sur *Les imprimeurs et libraires de la République de Genève, 1700-1798* (Genève, 1948, p. 126), comme aussi les lignes que lui a réservées Herbert Lüthy dans son histoire de *La banque protestante en France de la révocation de l'édit de Nantes à la Révolution* (Paris, 1959-1961, t. II, pp. 206-207).

[91] Cf. [Marc CHAPPUIS], *Réponse à une brochure qui a paru dans le mois de septembre, 1774*, [Genève, 1774], pp. 4-5: «Au mois de Septembre de l'année 1744. Mr. Rousseau revenant d'Italie fut recommandé à un ami de nôtre ville, qui me chargea de lui compter une petite somme; c'est ce que j'éxécutai & qui me procura l'occasion de faire connoissance avec lui; j'ignorois alors son mérite & ses talens supérieurs; comme a un Compatriote je lui fis tout l'acceuil qu'il me fut possible; son séjour ayant été fort court je ne pûs lui témoigner toute la bonne volonté qu'il m'avoit inspirée. / En 1754. il revînt dans sa Patrie pour y être réintégré dans ses droits de Cité; Il le fut très honorablement; Je l'accompagnai dans les visites qu'il fit à nos principaux Magistrats. C'est à cette époque que commença nôtre intime liaison; son séjour dans cette Ville, de plus de six mois, me donna tous le tems d'approfondir son mérite, son caractère se dévelopant, je sentis tout le prix d'un pareil ami; aussi je lui ait été attaché d'un[e] façon particuliere, & malgré sa façon de penser, je le suis encor: Il ne me manque que les occasions de l'en convaincre.» Cf. aussi la correspondance de Jean-Jacques Rousseau de 1754 à 1765, surtout au cours de l'année 1763. Pour les principales données de la biographie de Marc Chappuis (1700-1779) et des siens, cf. Leigh 266 n. *c*, 432 n. *e*, 2177 n. *a-c*.

[92] Cf. *infra*, n. 123; Best. 7588, 7590, 7601; Best. D 8308, 8310, 8322; Leigh 835, 2805 var. 47, 2837, 2855, 3032, 3732 n. *b*. Le 11 juillet 1763, Gauffecourt confirme à Rousseau qu'il est sur le point d'«abdiquer toute affaire Saline» (Leigh 2811).

[93] Jean-Jacques ROUSSEAU, *Les Confessions*, livre VIII, *Œuvres complètes*, éd. publiée sous la direction de Bernard Gagnebin et Marcel Raymond, t. I, Paris, 1959, p. 394.

[94] Cf. AD, Correspondance politique, Suisse, vol. 373, f. 74 r°. Dépêche de Pierre de Buisson, chevalier de Beauteville, à Etienne-François, duc de Choiseul, du 29 janvier 1767. Cf. aussi AD, Correspondance politique, Genève, vol. 73, ff. 240 r° et 308 r°.

[95] Cf. Leigh A443.

[96] Cf. AD, Correspondance politique, Suisse, vol. 373, ff. 211 r°, 213 r°, 219 v°. Cf. aussi AD, Correspondance politique, Genève, vol. 73, f. 292 r°, et vol. 74, f. 313 r°; AN, H 174, pièce 105; *infra*, n. 123.

[97] S'agirait-il d'un certain David Jeanneret, qui connaissait tant Gauffecourt que Rousseau (cf. Leigh 1954 et n. *a*, 2312)? La lettre que D. Jeanneret a envoyée le 22 janvier 1767 à Choiseul pour solliciter la place de Marc Chappuis, dont il venait d'apprendre la vacance, nous renseigne sur les activités de sa famille: «Nous sōmes depuis plus d'un siècle zèlés de Pere en fils pour le Service de sa Majesté, & flattés de la bienveuillence de ses Ambassadeurs auprès du L: Corp Helvetique; mes auteurs ont établis a grand fraix les Puits D'Eau Salée de Montmorot, élevé les batiments de graduations, et autres propres a la formation des sels, ainsi qu'a leur Entrepot, mais ils ont étés privéz des fruits qu'ils devoient attendre de leur Travail dispendieux, qui consistoient a jouir pendant trente ans du benefice de cette nouvelle Saline en vertu d'un accord fait avec le Ministre, & que le Roy avoit rattifié. M^rs. les fermiers generaux reconnurent ce qu'ils retireroient d'aventages en faisant exploitter eux mêmes cette Saline & en la faisant reunir a celle de Salins, ce qui ne put avoir lieux qu'au très grand prejudice des miens ainsi qu'il seroit aisé de le demontrer; nous fumes encore peut de temps après dépossedéz aussi par la ferme generale de la place de Receveur des sels du Roy pour les Suisse. / Les bontés des Seigneurs Ambassadeurs nous ont cependant conservé la recette des Sels pour quelques cantons [...]» (AD, Correspondance politique, Genève, vol. 74, f. 174 r° et v°.) Cf. Philippe GERN, *Aspects des relations franco-suisses au temps de Louis XVI: diplomatie, économie, finances*, Neuchâtel, 1970, pp. 156, 187, 197, et, du même auteur, «La vente du sel franc-comtois et lorrain aux cantons suisses au XVIIIe siècle», *Le Sel et son histoire: actes du colloque de l'Association interuniversitaire de l'Est, Nancy, 1er-3 octobre 1979*, réunis par Guy Cabourdin, Nancy, 1981, pp. 393-395; cf. aussi François VION-DELPHIN, «Salines et forêts au XVIIIe siècle: le cas des salines de Montmorot», *ibid.*, pp. 347-361.

[98] AD, Correspondance politique, Genève, vol. 74, f. 313 r°. Lettre d'Etienne-François, duc de Choiseul, à Clément-Charles-François de L'Averdy, du 12 février 1767; minute. Cf. *ibid.*, f. 309 r°.

[99] Ami Camp (1722-1768), bien connu des voltairistes, appartient à la «tribu» des Tronchin par son arrière-grand-mère, Judith Thellusson, née Tronchin (cf. Best. app. 77, Best. D app. 139). Cf. Herbert LÜTHY, *La banque protestante en France de la révocation de l'édit de Nantes à la Révolution*, Paris, 1959-1961, t. II, p. 206 n. 33 et p. 229.

[100] Cf. Best. 9467 et n., 9468, 9482; Best. D 10261 et n., 10263, 10277. Cf. aussi Herbert LÜTHY, *La banque protestante en France de la révocation de l'édit de Nantes à la Révolution*, Paris, 1959-1961, t. II, p. 207.

[101] AD, Correspondance politique, Genève, vol. 75, f. 195 r° et v°. Lettre de Jean-Pierre Crommelin à Charles-Antoine Esmangart de Bournonville (?) du 20 avril 1767. Cf. AD, Correspondance politique, Suisse, vol. 373, ff. 211 r° et 219 v°.

[102] Cf. Jean-Pierre FERRIER, «L'interdiction de commerce et l'expulsion de France des Genevois en 1766 (d'après les documents des Archives du Ministère des affaires étrangères à Paris et des Archives d'Etat à Genève)», *Etrennes genevoises*, Genève, année 1926, pp. 76-99.

[103] Cf. Claudius FONTAINE-BORGEL, «Versoix-la-Ville dite la Nouvelle Choiseul, Versoix-la-Raison, Versoix-le-Bourg (1700 à 1846)», *Bulletin de l'Institut national genevois*, Genève, 21, 1876, pp. 89-144; Emil BLÖSCH, «Die Erbauung der Stadt Versoix, vorzüglich nach den Acten des Berner Archives», *Jahrbuch für schweizerische Geschichte*, Zürich, 4, 1879, pp. 49-162; Fer-

nand CAUSSY, *Voltaire seigneur de village*, Paris, 1912, pp. 211-260 («L'établissement de Versoix»); Jean-Pierre FERRIER, *Le duc de Choiseul, Voltaire et la création de Versoix-la-Ville, 1766-1777*, Genève, 1922; Emmanuel VINGTRINIER, «Une ville rivale de Genève dans le Pays de Gex: Versoix», *Le Bugey*, Belley, 21, août 1927, pp. 32-42; Jean-Pierre FERRIER, *Histoire de la commune de Versoix, des origines à nos jours*, Versoix, 1942; Jacques DONVEZ, «Une idée voltairienne: Versoix, ville de la tolérance», *La Revue française de l'élite européenne*, Paris, 67, avril 1955, pp. 16-23; Ira O. WADE, *The search for a new Voltaire: studies in Voltaire based upon material deposited at the American philosophical society*, Philadelphia, 1958, pp. 94-105 (*Transactions of the American philosophical society* [...], new series, vol. 48, part 4); Jean-François COCHAUD, *La Ferme générale des droits du roi et le Pays de Gex (1753-1775)*, Lyon, 1970, *passim*, en particulier pp. 249-262 et 440-472 («Versoix»); Philippe GERN, *Aspects des relations franco-suisses au temps de Louis XVI: diplomatie, économie, finances*, Neuchâtel, 1970, pp. 121-126 («L'affaire de Versoix»); Jean GUILLERMAND, «La naissance d'une vocation au XVIIIe siècle: Coste, Voltaire, Choiseul et le rêve de Versoix», *Médecine et armées*, Paris, 11, 1983, pp. 709-719.

Aucun de ces historiens n'a signalé que le libraire et imprimeur François Grasset a manifesté, en novembre 1767, l'intention de transférer son établissement de Lausanne à Versoix (cf. AN, H 174, pièces 100 (lettre de Grasset à Choiseul du 8 novembre 1767), 99 (lettre de Grasset à L'Averdy du 10 novembre 1767) et 98 (lettre de L'Averdy à Choiseul du 17 novembre 1767)).

[104] Cf. Alain DUBOIS, «Le sel de Peccais dans les pays voisins de la France: problème ancien, aspects nouveaux», *Colloque franco-suisse d'histoire économique et sociale, Genève, 5-6 mai 1967*, Genève, 1969, pp. 19-25.

[105] Le 20 juillet 1775, Pierre de Chaignon, résident de France près la République du Valais, explique à Charles Gravier, comte de Vergennes, secrétaire d'Etat des affaires étrangères: «la Ville de Sion [...] en son particulier a des sels de France comme interet du capital que le Roi a permis qu'elle remit au Tresor Royal» (AD, Correspondance politique, Valais, vol. 1, f. 29 v°).

[106] AN, H 174, pièce 11 (Cochaud, p. 254). Lettre d'Etienne-François, duc de Choiseul, à Clément-Charles-François de L'Averdy du 8 juin 1767; minute. Cf. aussi AN, H 174, pièces 33 (Cochaud, pp. 251-253) et 63 (Cochaud, p. 251).

[107] Cf. AN, H 174, pièce 26 (Cochaud, pp. 255-257). Cf. aussi AD, Correspondance politique, Genève, vol. 75, f. 154 r°.

[108] Cf. AN, H 174, pièce 12 (Cochaud, p. 255). Lettre de Jean-Charles-Philibert Trudaine de Montigny à Etienne-François, duc de Choiseul, du 15 juillet 1767.

[109] Cf. AN, H 174, pièces 73 et 13 (Cochaud, p. 258).

[110] Cf. AN, H 174, pièces 81 (Cochaud, p. 262) et 78.

[111] AD, Correspondance politique, Genève, vol. 76, f. 122 r°.

[112] Cf. *infra*, n. 147.

[113] Cf. AN, H 174, pièce 44: «Sur l'emplacement des Sels à Versoix, leur embarquement et leur transport en Valais».

[114] Cf. AN, H 174, pièce 91. Lettre d'Antoine-Jean Amelot de Chaillou à Etienne-François, duc de Choiseul, du 9 octobre 1767.

[115] AN, H 174, pièce 97. Minute. Cf. Georges LIVET, «La Suisse, carrefour diplomatique des sels européens: pressions politiques et tensions sociales dans la Confédération helvétique sous l'Ancien Régime», *Le Sel et son histoire: actes du colloque de l'Association interuniversitaire de l'Est, Nancy, 1er-3 octobre 1979*, réunis par Guy Cabourdin, Nancy, 1981, pp. 420-421 («Un entrepôt général: Versoix contre Genève?»).

[116] Cf. AN, H 174, pièces 15 (juillet 1767; Cochaud, pp. 259-260), 104 (3 juillet 1767), 103 (12 juillet 1767), 91 (9 octobre 1767), 105 (18 octobre 1767), 107. Au sujet de Louis-Gaspard Fabry (1720-1791), on pourra consulter, outre son *Mémoire pour servir à la justification de l'administration du Pays de Gex* ([s. l.], 1790) et la correspondance de Voltaire, les travaux suivants: Joseph BROSSARD, *Histoire politique et religieuse du Pays de Gex et lieux circonvoisins, depuis César jusqu'à nos jours*, Bourg-en-Bresse, 1851, pp. 570-571; Henri CASTIN, «L'administration du Pays de Gex au XVIIIe siècle: le conflit Fabry-Castin», *Le Bugey*, Belley, 41, octobre 1954, pp. 118-132, et 42, décembre 1955, pp. 84-107; Jacques PAUL-DUBREUIL, «Le petit monde gessien de Monsieur de Voltaire», *Visages de l'Ain*, Bourg-en-Bresse, 157, mai-juin 1978, pp. 25-28 («L'art de réussir au XVIIIe: le subdélégué Fabry»).

[117] La question avait été débattue en 1759. Cf. AD, Mémoires et documents, Genève, vol. 1, f. 275 r° et v°: «Contre l'admin^on. des sels par un Etranger a Geneve».

[118] Cf. AEG, Etat-civil, Morts, vol. 64, p. 4.

[119] AN, H 174, pièce 108.

[120] AN, H 174, pièce 113. Minute. Cf. AD, Correspondance politique, Genève, vol. 77, f. 26 r° et v°.

[121] Les passeports sans quoi la frontière entre Genève et la France ne pouvait plus être franchie et qui n'étaient concédés, parmi les Genevois, qu'aux membres ou aux partisans de l'oligarchie. Cf. *infra*, n. 123.

[122] Best. 13744, Best. D 14664. A propos de la dernière phrase, cf. Samuel S. B. TAYLOR, «La collaboration de Voltaire au *Théâtre français* (1767-1769)», *Studies on Voltaire and the eighteenth century*, 18, Genève, 1961, pp. 57-75.

[123] Voici le passage qui se rapporte à Henri Rieu dans la dépêche diplomatique de Pierre-Michel Hennin au duc de Choiseul du 13 janvier 1768: «La personne qui avoit eû la Commission des sels pour le Valais a la place de Marc Chapuis l'un des Vingt quatre, vient de mourir. Je ne doute pas Monseigneur que cette Place ne soit vivement sollicitée. Il a été plusieurs fois question de la reünir a la Residence, mais peut être y trouveriez vous des inconveniens. Elle avoit été donnée anciennement a un M. de Goffecour Secretaire d'un de mes Predecesseurs, au quel Marc Chapuis (qu'il avoit chargé de la regir) l'enleva par un tour de fripon. Si vous jugez, Monseigneur, que cette place doive rester entre les mains d'un Genevois, je vous supplie d'avoir la bonté d'ecrire a M^rs. les fermiers Generaux en faveur de M. Rieux au quel vous daignates l'année derniere procurer la Commission des messageries de Geneve qui sera reduite a néant par l'etablissement de Versoix. M. Rieux est Protestant Genevois, mais né a Paris; Il a bien servi le Roy comme officier de terre et comme armateur en Amerique. M. le Ch^er. de Jaucour qui le connoît pourra vous rendre le temoignage que c'est un homme d'honneur, tres intelligent et tres estimé, qui n'est pas riche. Il a son fils unique au service de Sa Majesté et est tout determiné a aller s'etablir a Versoix.» (AD, Correspondance politique, Genève, vol. 77, f. 14 r°.)

C'est le 1er juin 1767 que le résident avait demandé pour Henri Rieu le bureau des coches et messageries de France à Genève: «Vous avez jugé à propos, Monseigneur, de punir le S^r. Chapuis chargé icy de la conduite des sels pour le Valais en lui otant sa place. Il y a icy un autre homme qui sans être du nombre des Commissaires ne s'en est pas moins montré opposé au Gouvernement c'est le S^r. Bourdillon chargé de la direction des coches et Messageries de France. Si, comme je le suppose, votre intention est de faire ressentir à tous ceux qui se sont mal conduits dans cette affaire le poids de l'indignation du Roy, par la même raison vous favoriserez les personnes qui ont montré un devouement plus marqué au Gouvernement. C'est à ce titre que je prens la liberté de vous recommander M^r. Rieu qui a bien voulu m'aider depuis le mois de Janvier pour la distribution des Passeports et s'est exposé de la meilleure grace possible a tous les desagremens que ce devoüement apparent à la France lui a attiré de la part des Representans. M^r. Rieu a longtems servi le Roi en Amerique, il a même commandé dans une de nos Isles, et a toujours été estimé et employé par plusieurs Gouverneurs de ces Pays. Il a epousé une créole de la Guadeloupe et son fils est entré depuis peu dans le Rgt. de Diesbach; c'est d'ailleurs un homme connu pour être droit, exact et laborieux, et par consequent propre à un detail tel que celui dont le S^r. Bourdillon est chargé. Un mot de votre part, Monseigneur, aux Directeurs de Messagerie de Lyon mettroit M^r. Rieu en possession de cette place. J'ose Vous assurer qu'il n'est point de François plus veritablement attaché que lui à la gloire, à la prosperité du Royaume, et qu'il merite autant d'eprouver vos bontés que le S^r. Bourdillon s'en est rendu indigne par sa conduite dans les affaires actuelles.» (AD, Correspondance politique, Genève, vol. 75, ff. 343 v° - 344 v°.) Douze jours plus tard, Choiseul entreprenait auprès de «M. Charcot, fermier des coches et Messageries de Lyon» (cf. *ibid.*, ff. 369 r° et 371 r°), la démarche souhaitée par Hennin, qui lui confiait un mois après, le 12 août: «M. Rieu au quel vous avez eû la bonté de procurer la regie des Messageries de Lyon pour Geneve et la Suisse m'a offert de se transporter a Versoix lui et sa famille si le chemin neuf et le port se construisent, parceque m'a t'il dit dès lors la Messagerie se reduiroit a rien a

Geneve. Je lui ai repondu qu'il falloit attendre quelle fin auroient les affaires de ce Pays cy pour que je pusse vous instruire de sa bonne volonté. M. Rieu sera dans peu un particulier assez riche, c'est d'ailleurs un homme sage, estimé et tres devoüé au service du Roy.» (AD, Correspondance politique, Genève, vol. 76, ff. 93 v° - 94 r°. Cf. Best. 14072, 14145; Best. D 15027, 15103.) Pour une affaire analogue, survenue en 1782, cf. Isaac CORNUAUD, *Mémoires de Isaac Cornuaud sur Genève et la révolution, de 1770 à 1795*, publiés avec notice biographique, notes et table des noms par Emilie Cherbuliez [...], Genève, 1912, pp. 406-409.

[124] Charles-Léopold, chevalier, dit le marquis de Jaucourt (1736-1799), commandant des troupes assurant le blocus de Genève. En 1782, il aura mission de pacifier la ville.

[125] Best. 13749, Best. D 14669.

[126] Cette lettre calligraphiée ne porte ni date ni signature! Par la teneur, elle est très proche de celle dont nous avons fait l'achat. En voici le texte: «A Monseigneur Le duc de Choiseul / Le S^r^. Camp qui avoit Le dépôt des Sels a Généve Et a Versoix Etant décédé, Henri Rieu Citoÿen de Généve, Et né a Paris, Emploié Longtemps au service de France dans Les Colonies tant dans Le Civil que dans Le militaire; aÿant Commandé même Longtemps dans L'isle S^t^. Martin, S'Etant marié a La Guadeloupe avec une Françoise En aÿant un fils qui Est actuellement officier dans le régiment de Diesbach; implore La protection de Monseigneur Le duc de Choiseul pour obtenir Le dépôt des sels dont Le S^r^. Camp Etoit Cy devant chargé. / Il Est prest de S'Établir a Versoix avec sa famille. Il a travaillé En dernier Lieu Sous M^r^. Le résident de France a Généve qui certifiera que Le S^r^. Rieu n'est pas indigne de La protection de Monseigneur Le duc de Choiseul.» (AN, H 174, pièce 106.)

[127] Charles-Antoine Esmangart de Bournonville (1728-1777), «premier Commis de la guerre pour les affaires des Suisses, chargé depuis, sous le duc de Choiseul [ou, plus exactement, de 1766 à 1771], de la partie politique de ce même pays, y compris la république de Genève» (note de Michel Hennin dans *Correspondance inédite de Voltaire avec P. M. Hennin* [...], publiée par M. Hennin fils, Paris, 1825, p. 104; cf. Jean-Pierre SAMOYAULT, *Les bureaux du Secrétariat d'Etat des affaires étrangères sous Louis XV: administration, personnel*, Paris, 1971, en particulier pp. 284-285). A la fin de 1764, Bournonville avait effectué une mission militaire en Suisse (cf. *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, Neuchâtel, 1921-1934, t. I, p. 285); en 1771, il retournera au département de la guerre, où il dirigera jusqu'en 1776 le bureau des détails militaires des Suisses et Grisons. Bournonville fait partie de la branche cadette de la famille Esmangart, l'une des plus anciennes de Compiègne (cf. Jean-Théophile-Gustave CHAIX d'ESTANGE, *Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables à la fin du XIXe siècle*, t. XVI, Evreux, 1918, pp. 140-142).

[128] Cf. Best. 13797, Best. D 14717. Lettre de Pierre-Michel Hennin à Voltaire du 1er février 1768. Le 3 février, le châtelain de Ferney se prenait à rêver de voir Etienne-Noël Damilaville receveur des sels de Peccais à Versoix (cf. Best. 13801, Best. D 14721).

[129] AD, Correspondance politique, Genève, vol. 77, f. 56 v°. Minute.

[130] En guise de dédommagement, Choiseul accordait à Fabry la direction du bureau des postes de France transféré le 1er juillet 1768 de Genève à Versoix (cf. Best. 14136, Best. D 15094; AN, H 178, pièces 120 et 14-19 bis; cf. aussi, dans le même dossier, pièces 42 et 90-98; cf. en outre George FULPIUS, *La poste à Genève de l'origine à 1851* [...], Genève, 1943-1944, t. II, pp. 7-12).

[131] Cf. AD, Correspondance politique, Genève, vol. 77, f. 25 r° et v°. Lettre de D. Jeanneret à Etienne-François, duc de Choiseul, du 16 janvier 1768.

[132] Sur la recommandation du chevalier de Beauteville, ambassadeur de Louis XV près le Corps helvétique, Jeanneret se voyait confier le transport à partir de Versoix des sels destinés au Valais (cf. AN, H 174, pièces 32, 116 et 117; cf. aussi AD, Correspondance politique, Valais, vol. 1, f. 29 r°). Quant au transport des sels fournis spécialement à la Ville de Sion (cf. *supra*, n. 105), il était organisé par le Genevois François de La Corbière, à qui succédera son fils Jean-Nicolas, lequel partagera dès 1775 cette commission avec son frère Pierre (cf. *ibid.*, f. 31 r°).

[133] AN, H 174, pièce 36.

[134] Les reçus qui attestent le paiement des sels de Peccais par la Chambre des blés de Genève portent la signature de Jean-Pierre Duchesne (1701?-1780) de 1768 à 1771, de 1773 à 1775, en 1776 (22 novembre) et en 1779, celle de Louis-Henri Duchesne (1737-1793) en 1776 (16 août), en 1777 et en 1778; un procureur de Louis-Henri Duchesne a présidé aux livraisons en 1781; les quittances de 1772 et de 1780 manquent (cf. AEG, Subsistances, Blé, J 45-53; Subsistances, Sel, B 2; cf. par ailleurs AN, H 179, pièce 32; AEG, minutes du notaire Pierre-François Nicod, vol. 7, ff. 1201 r° - 1202 r°).

Dans un mémoire dressé au début de 1782, Louis-Henri Duchesne affirme, sans doute en arrondissant le chiffre, qu'il a travaillé «pendant 30. ans [...] dans les Bureaux de M^rs^. Trudaine pere & fils» (AN, H 177, pièce 24, p. [8]; cf. *supra*, n. 81). Il figure dans l'*Almanach royal* en qualité de secrétaire de Trudaine de Montigny de 1767 à 1777 et en tant que «secrétaire ordinaire» de Marie-Joséphine-Louise de Savoie, comtesse de Provence, de 1773 à la Révolution; à cette dernière fonction vient s'ajouter, à partir de 1782, celle d'«intendant de la maison & général des finances» de la même princesse (il s'était vu accorder la survivance de cet office deux ans plus tôt). Louis-Henri Duchesne, qui a été guillotiné le 12 novembre 1793, a publié diverses brochures. Ses papiers sont conservés à Paris, aux Archives nationales (série T 160^1-24^); à cause d'une grève des magasiniers, nous avons dû renoncer à les consulter, ainsi que bien d'autres pièces (notamment celles qui sont réunies dans les dossiers H 175 et H 176).

Toujours en ce qui concerne les Duchesne, cf. *Nouvelle biographie universelle* [puis *générale*], *depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours* [...], publiée [...] sous la direction de [Ferdinand] Hoefer, Paris, 1852-1870, t. XIV, col. 953-954; Claudius FONTAINE-BORGEL, *Recherches historiques sur Versoix*, Genève, 1863, pp. 32 et 34; abbé Hilaire FEIGE, *Histoire de Mélan* [...], Montreuil-sur-Mer, 1898, pp. 347-350; Jean NICOLAS, *La Savoie au 18e siècle: noblesse et bourgeoisie*, Paris, 1978, *passim*. Nous remercions vivement M. Nicolas des renseignements qu'il a eu l'obligeance de nous donner sur la famille Duchesne.

[135] Au grand déplaisir des Genevois, les fermiers généraux ont déduit par la suite de la fourniture pour 1769 cette avance faite en 1766 (cf. AEG, Subsistances, Sel, B 2; Subsistances, Blé, A 21, pp. 268-269 (10 avril 1769), 277 (31 juillet 1769) et 328 (13 août 1770)).

[136] Cf. AEG, Subsistances, Blé, A 21, pp. 218 (24 août 1767), 228 (29 février 1768), 229 (19 mars 1768) et 235 (16 mai 1768); Registres du Conseil, vol. 269, pp. 168 (1er mars 1768), 323 (9 mai 1768) et 347 (17 mai 1768).

[137] Crommelin était intervenu plusieurs fois auprès de Choiseul pour que reprennent les livraisons de sel, mais il s'était fait poliment éconduire (cf. AEG, Registres du Conseil, vol. 269, entre les pp. 80 et 81 (dépêche du 4 février 1768), entre les pp. 276 et 277 (dépêche du 31 mars 1768)). Il avait alors pris le parti de se servir de l'entremise de l'un des proches collaborateurs du ministre, Bournonville (cf. *supra*, n. 127), dont il avait su gagner l'appui dans cette affaire en lui démontrant que l'embargo était contraire aux intérêts de la France (cf. AEG, Registres du Conseil, vol. 269, entre les pp. 302 et 303 (dépêche du 21 avril 1768), entre les pp. 320 et 321 (dépêche du 3 mai 1768), entre les pp. 322 et 323 (dépêche du 5 mai 1768), p. 323 (9 mai 1768), p. 362 (25 mai 1768), entre les pp. 378 et 379 (dépêche du 2 juin 1768), entre les pp. 388 et 389 (dépêche du 7 juin 1768), entre les pp. 406 et 407 (dépêche du 14 juin 1768); cf. aussi p. 281 (12 avril 1768)).

[138] AEG, Registres du Conseil, vol. 269, p. 323 (9 mai 1768). Dans ses dépêches du 31 mars (cf. *ibid.*, entre les pp. 276 et 277) et du 5 mai 1768 (cf. *ibid.*, entre les pp. 322 et 323), Crommelin avait conseillé aux autorités genevoises d'aviser discrètement aux moyens de se pourvoir de sels autres que français.

[139] Cf. AEG, Subsistances, Sel, B 2, en particulier le rapport intitulé «Informations diverses que la Comission nommée en 1768. a fait prendre, pour se procurer des sels, dans le cas qu'on persisteroit, à ne vouloir pas nous en donner de France, qu'on a crû en les reunissant ensemble, pouvoir être utiles dans la suite, dans quelque cas semblable; Et en consequence devoir être deposées dans la Chambre des Bleds, pour y avoir recours au Besoin» (l'écriture est celle de François-Antoine Fatio, un frère du syndic François Fatio); cf. aussi Subsistances, Blé, A 21, pp. 235 (16 mai 1768), 238 (18 juillet 1768), 240 (1er août 1768), 241 (8 août 1768), 244 (19 septembre 1768); Subsistances, Blé, J 45; *infra*, n. 154.

[140] Cf. AD, Correspondance politique, Genève, vol. 77, f. 176 v°. Dépêche du 1er juin 1768. Cf. en outre *ibid.*, ff. 136 v°, 160 r° et v°.

[141] Cf. AD, Correspondance politique, Genève, vol. 77, ff. 312 r° - 313 r°: «Sels de Geneve». Cf. aussi *supra*, n. 137.

[142] Cf. AD, Correspondance politique, Genève, vol. 77, f. 177 r°. Minute.

[143] Cf. AD, Correspondance politique, Genève, vol. 77, f. 183 r°.

[144] AD, Correspondance politique, Genève, vol. 77, f. 184 r° et v°. Les fermiers généraux vendaient le sel de Peccais à la Chambre des blés de Genève au prix, non pas de 7 livres tournois, mais de 6 livres tournois, 7 sols et 10 deniers le minot.

[145] Pour de bonnes vues d'ensemble de la «diplomatie du sel», cf. Henri HAUSER, «Le sel dans l'histoire», *Revue économique internationale*, Bruxelles, Paris, 19, 1927, 3, pp. 270-287, réimprimé – avec des additions – dans l'ouvrage du même auteur sur *Les origines historiques des problèmes économiques actuels*, Paris, 1930, pp. 53-69; Jacques LE GOFF, «Le sel dans les relations internationales au moyen âge et à l'époque moderne», *Le Rôle du sel dans l'histoire*, travaux préparés sous la direction de Michel Mollat, Paris, 1968, pp. 235-245; Jean-François BERGIER, *Une histoire du sel*, avec une annexe technique par Albert Hahling [...], Fribourg, 1982, pp. 179-190 («Sel et politique»). Cf. aussi, entre autres études particulières, Marcel BLANCHARD, «Sel et diplomatie en Savoie et dans les cantons suisses aux XVIIe et XVIIIe siècles», *Annales: économies, sociétés, civilisations*, Paris, 15, 1960, pp. 1076-1092, ainsi que l'article de M. Georges Livet à deux des vingt-neuf pages (405-433) duquel nous renvoyons dans la note 115 et presque toutes les publications mentionnées dans la note 89.

[146] AD, Correspondance politique, Genève, vol. 77, f. 190 r°. Lettre d'Etienne-François, duc de Choiseul, à Clément-Charles-François de L'Averdy du 30 juin 1768; minute. Cf. AEG, CL 89, p. 20 (25 mai 1768).

[147] Louis-Henri Duchesne fera construire ces magasins, «avec l'aveu du Gouvernement» (AN, H 177, pièce 24, p. [8]; cf. p. [7]).

[148] AD, Correspondance politique, Genève, vol. 77, f. 190 r° et v°. Minute.

[149] AD, Correspondance politique, Genève, vol. 77, f. 191 r°. Minute. Nous donnons la version définitive de ce passage; la rédaction initiale (f. 191 r° et v°) est moins favorable aux Genevois.

[150] Cf. AEG, Registres du Conseil, vol. 269, p. 434 (6 juillet 1768). Au cours de la même audience, le résident instruisait le premier syndic de la mort de la reine Marie Leszczyńska et du fait qu'il «avoit ordre de donner indistinctement des passeports à tous ceux [des] Cit. et Bourgeois qui desireroient d'aller en France». Voilà qui n'emportait pas encore la liberté du commerce, mais près d'une année plus tard, le 29 mai 1769, Choiseul chargeait Hennin d'annoncer au premier magistrat de la République la levée de «l'interdiction du commerce direct de Geneve avec le Royaume»; Sa Majesté subordonnait toutefois cette «grâce» à deux conditions: «La premiere que les denrées ou marchandises que les Genevois tireront du Royaume ou qu'ils y feront entrer passeront par Versoix, et la seconde qu'ils cesseront de se servir de la route du Pont Beauvoisin et de la Savoye pour les effets qu'ils font venir de nos Provinces meridionales, et les feront passer par Collonges et Versoix.» (AD, Correspondance politique, Genève, vol. 77, f. 363 r°. Minute.)

[151] Cf. AEG, Registres du Conseil, vol. 269, p. 448 (18 juillet 1768); Subsistances, Blé, A 21, pp. 236-237 (18 juillet 1768); cf. en outre *ibid.*, pp. 222-223 (23 novembre 1767).

[152] Cf. AN, H 174, pièce 34 (Cochaud, p. 261).

[153] AN, H 174, pièce 115.

[154] AEG, Registres du Conseil, vol. 269, p. 468; cf. p. 451 (22 juillet 1768); cf. aussi Subsistances, Blé, A 21, pp. 240 (1er août 1768), 256-258 (23 et 26 janvier 1769).

Dès l'annonce de la délivrance des sels de Peccais, le Petit Conseil avait fait annuler un marché portant sur 2500 quintaux de sel marin qui avait été conclu en juin 1768, pour parer au plus pressé, avec le directeur des sels de Berne (cf. AEG, Registres du Conseil, vol. 269, pp. 364 (27 mai 1768), 399 (17 juin 1768), 438 (8 juillet 1768) et 451 (22 juillet 1768); cf. aussi la page [20] du premier des documents allégués dans la note 139).

[155] Best. 16150, Best. D 17187. Lettre de Voltaire à Louis Phélypeaux, duc de La Vrillière, du 9 mai 1771.

[156] AEG, Subsistances, Blé, A 21, p. 328 (13 août 1770). Cette barque était «ornée de fleurs de Lys» et battait «pavillon de France» (Best. 16150, Best. D 17187). Saisie dans un port de Savoie «pour dettes criardes» (Best. 16122, Best. D 17157), elle était rachetée vers le début de 1771 par Voltaire; il évitait de la sorte qu'elle ne fût acquise «à vil prix» par «les genevois» (Best. 16063, Best. D 17095), ce qui lui permettait de se targuer auprès de Catherine II, en prenant le ton de l'ironie, d'avoir sauvé l'honneur de la marine française (cf. Best. 16510, Best. D 17557; cf. aussi Best. 15161, 15165, 16152, 16184, 16226, 16962; Best. D 16155, 16159, 17189, 17221, 17264, 18026; cf. en outre la page 719 de la dernière des études mentionnées dans la note 103).

[157] En 1771, la délivrance des sels a encore eu lieu à Versoix (cf. AEG, Subsistances, Blé, J 47); dès 1772, elle s'est de nouveau faite à Genève (cf. Subsistances, Blé, J 49; cf. aussi Subsistances, Blé, A 22, p. 303 (30 juin 1777; délibération à propos d'un bruit de remise en vigueur de la tracasserie consistant à faire passer par Versoix les sels marins de France à l'usage de Genève). Il semble que la barque de Versoix, qui n'était apparemment pas encore en service en septembre 1769 (cf. Best. 14925, Best. D 15909; cf. aussi la page 118 du travail d'Emil Blösch signalé dans la note 103), n'ait «voituré» des sels à Genève qu'en 1770, année pour laquelle nous n'avons pas retrouvé les comptes du transport; les bateliers nommés dans les comptes pour 1769 et pour 1771 sont des Genevois (cf. Subsistances, Blé, J 46-47).

[158] Cf. AN, H 177, pièce 24.

[159] AN, H 177, pièce 24, p. [1].

[160] Cf. Bruno BRUNELLI, «Il giudizio di Voltaire intorno ad una tragedia italiana», *Rivista italiana del dramma*, Roma, 2, 1938, pp. 252-256.

[161] Bruno Brunelli (cf. *ibid.*, p. 254) ne souffle mot des raisons pourquoi il estime que la lettre est adressée à Tommaso Giuseppe Farsetti (1720-1791), un patricien de Venise. L'inimitié nourrie par Casanova (cf. *Histoire de ma vie*, vol. 5, ch. VIII-XI) contre Farsetti est bien connue, mais on sait moins que Jean-Jacques Rousseau comptait ce lettré et ce bibliophile au nombre des «honnêtes gens» (Leigh 3120; cf. Leigh 333 et n., 337, 2527, 3079, 3080, 3104, 3108, 3119, 4219, 4328, 4607, 4610, 4625).

[162] Lodovico Dolce (1508-1568). Voltaire possédait quatre de ses tragédies (cf. *Biblioteka Vol'tera: katalog knig*, Moskva, Leningrad, 1961, pp. 329-330, n°s 1078-1081; cf. aussi p. 307, n° 972).

[163] Giovanni Battista Liviera, de Vicence, né en 1565. Cf. *infra*, n. 167.

[164] Giovanni Battista Giraldi, surnommé Cinthio (cf. Louis BERTHÉ de BESAUCÈLE, *J.-B. Giraldi, 1504-1573: étude sur l'évolution des théories littéraires en Italie au XVIe siècle, suivie d'une notice sur G. Chappuys, traducteur français de Giraldi*, Paris, 1920, p. 9). Voltaire avait sous la main son *Orbecche* (cf. *infra*, n. 167), la plus célèbre de ses tragédies, créée en 1541 et imprimée pour la première fois en 1543.

[165] Cf. *supra*, n. 72.

[166] Les mots *il piu scioco drama* sont ajoutés dans l'interligne.

[167] La tragédie que Voltaire dénigre à plaisir s'intitule *Cresfonte*. Elle a valu à Liviera (cf. *supra*, n. 163), qui l'a écrite à l'âge de dix-huit ans et l'a fait paraître en 1588, une guerre de plume avec le critique Faustino Summo (cf. Bruno BRUNELLI, «Il giudizio di Voltaire intorno ad una tragedia italiana», *Rivista italiana del dramma*, Roma, 2, 1938, pp. 252-253). Ce drame entre, de même que six des sonnets rimés à la louange de son auteur, dans la composition d'un recueil que Voltaire avait dans sa bibliothèque: *Scelta di rare, e celebri tragedie, cio è il «Cresfonte» del Liviera, l'«Orbecche» del Giraldi, l'«Antigona» dell'Alamanni, l'«Evandro» del Bracciolini, colle introduzioni a cadauna*, [Venezia], dalla Società Albriziana, l'anno VIII [*i. e.* 1732] (*Biblioteka Vol'tera: katalog knig*, Moskva, Leningrad, 1961, p. 784, n° 3112; cf. la note portée sur le verso du faux titre par une main non encore identifiée). Peut-être ce volume se trouvait-il dans le «paquet» dont Voltaire accuse réception au début de la lettre que nous avons achetée.

Chronologiquement, le *Cresfonte* de Liviera se place entre deux autres pièces du Cinquecento qui ont pour sujet l'histoire de la reine Mérope: le *Telefonte* (1582) d'Antonio Cavallerino (1511-1598) et la *Merope* (1589) de Pomponio Torelli, conte di Montechiarugolo (1539-1608). Voltaire connaissait d'ailleurs cette dernière tragédie (cf. VOLTAIRE, «A M. le marquis Scipion Maffei, auteur de la *Mérope* italienne et de beaucoup d'autres ouvrages célèbres», *O.C.*, t. IV, p. 184; cf. aussi Best. 9277, Best. D 10066). Cf. Gottfried HARTMANN, *Merope im italienischen und französischen Drama*,

Erlangen, Leipzig, 1892 (Münchener Beiträge zur romanischen und englischen Philologie, 4).

[168] Voltaire désigne par le début de son interminable titre une satire célèbre qui a pour auteur Benedetto Marcello (1686-1739): *Il Teatro alla moda, o sia metodo sicuro, e facile per ben comporre, ed esequire l'opere italiane in musica all'uso moderno, nel quale si danno avvertimenti utili, e necessari a poeti, compositori di musica, musici dell'uno, e dell'altro sesso, impressari, suonatori, ingegneri, e pittori di scene, parti buffe, sarti, paggi, comparse, suggeritori, copisti, protettori, e madri di virtuose, ed altre persone appartenenti al teatro.* Un exemplaire de ce pamphlet à la bibliographie complexe – la première édition est de 1720 ou de 1721 – figure parmi les livres que Voltaire avait à sa disposition (*Biblioteka Vol'tera: katalog knig*, Moskva, Leningrad, 1961, p. 593, n° 2310).

[169] Cf. Best. 6456, 6470, 6484, 6492, 6519, 6527, 6577, 6924, 6964, 6965, 6973, 6980, 6989, 7092, 7726, 7808, 7905, 8170, 8173, 8250, 8424, 8438, 8451, 8476, 8483, 8489, 8494, 8498, 8500, 8505, 8518, 8532, 8544, 8589, 8615 (!), 8626, 9248, 9425, 9492, 9509, 9572, 9860, 9934, 10339, 10479, 11126, 12013, 12158, 12273; Best. D 7152, 7166, 7179, 7187, 7215, 7223, 7275, 7619, 7660, 7661, 7669, 7676, 7685, 7795, 8452, 8535, 8634, 8909, 8912, 8998, 9180, 9194, 9207, 9233, 9240, 9246, 9250, 9253, 9256, 9263, 9279, 9294, 9306, 9350, 9390, 10037, 10220, 10288, 10305, 10370, 10673, 10748, 11156, 11300, 11961, 12871, 13024, 13144.

[170] Le 30 mai 1758, le comte Francesco Algarotti écrira de Bologne à Voltaire: «Parto per Venezia, dove sarò per alcune settimane. Un motto che io vi riceva del divino Voltaire mi farà piacere senza fine; mi cangerà Venezia in Parigi.» (Best. 7047, Best. D 7745.)

[171] Best. 8188, Best. D 8929. Lettre de Voltaire à Louise-Marie-Madeleine Dupin du 22 mai 1760.

[172] Best. 6783, Best. D 7482. Lettre de Marie-Louise Denis à Henri-Louis Kaïn, dit Lekain, du 28 novembre 1757.

[173] Best. 7177, Best. D 7888. Lettre de Voltaire à Jean-Baptiste-Nicolas Formont, vers le 3 octobre 1758.

[174] VOLTAIRE, *Mémoires pour servir à la vie de M. de Voltaire, écrits par lui-même*, *O.C.*, t. I, p. 44.

[175] Best. 6519, Best. D 7215. Lettre de Voltaire à François-Augustin Paradis de Moncrif du 27 mars 1757.

[176] Best. 7177, Best. D 7888. Lettre de Voltaire à Jean-Baptiste-Nicolas Formont, vers le 3 octobre 1758. Cf. VOLTAIRE, *Epître de M. de Voltaire en arrivant dans sa terre près du lac de Genève, en mars 1755*, vers 1, *O.C.*, t. X, p. 362; Best. 5441, 6148, 6877; Best. D 6097, 6824, 7576.

[177] Henri GOUHIER, *Rousseau et Voltaire: portraits dans deux miroirs*, Paris, 1983, p. 116.

[178] Cf. Best. 7038, Best. D 7736. Lettre de Voltaire à Françoise d'Issembourg d'Happoncourt, Mme de Grafigny, du 16 mai 1758. Cf. aussi Best. 4287, 6935, 6964, 16571; Best. D 4902, 7630, 7660, 17619.

[179] Cf. Best. app. 84, Best. D app. 149; cf. aussi Best. app. 122, Best. D app. 199.

[180] Philippe-François de Gentils, marquis de Langalerie (1710-1773), qui avait épousé en 1747 Suzanne-Angélique-Alexandrine de Constant de Rebecque (1731-1771), une sœur de David-Louis, seigneur d'Hermenches.

[181] Le 25 mars 1757, Mme Denis dresse un bilan à l'intention de Lekain: «Je me suis beaucoup amusé cet hyver. Nous avons joué la comédie tout l'hyver, nous avons donné sep représentations. Mon Oncle a joué quel que fois avec nous. Il y a bien du talent dans cette ville et vous auriez été étonnée de la façon dont Zaire, Fanim, pièce que vous ne Connoissez point encor, et l'Enfant prodigue ont été rendus.» (Best. 6515, Best. D 7211.) Cf. Best. 6446, 6447, 6451, 6452, 6456, 6460, 6467, 6468, 6470, 6477, 6478, 6480-6482, 6484, 6485, 6489, 6492, 6493, 6495-6497, 6499, 6502, 6506, 6508-6513, 6514 n., 6517, 6519, 6521, 6523, 6524, 6526, 6527, 6532, 6539, 6577, 6718 n.; Best. D 7142, 7143, 7147, 7148, 7152, 7156, 7163, 7164, 7166, 7173, 7174, 7176-7180, 7184, 7187, 7188, 7190-7192, 7194, 7197, 7202, 7204-7209, 7210 n., 7213, 7215, 7217, 7219, 7220, 7222, 7223, 7228, 7235, 7275, 7415 n.

[182] Best. 6493, Best. D 7188. Lettre de Voltaire à Marie-Elisabeth de Dompierre de Fontaine du 6 mars 1757.

[183] Best. 6446, Best. D 7142.

[184] Best. 6478, Best. D 7174.

[185] Cf. Best. 6508, Best. D 7204.

[186] Cette version remaniée de *Zulime* (cf. *O.C.*, t. IV, p. 3, n. 4) a été jouée sur le théâtre de Mon-Repos le 19, le 21 et probablement le 22 mars 1757 (cf. Best. 6497, 6502, 6506, 6508, 6510 et n., 6512, 6513, 6515, 6527; Best. D 7192, 7197, 7202, 7204, 7206 et n., 7208, 7209, 7211, 7223); elle a été redonnée sur la même scène en février et en mars 1758 (cf. Best. 6856, 6905 (antidatée), 6928, 6930, 6953, 6955, 6963, 6964, 6965, 6969, 6971-6973, 6980, 7076; Best. D 7555, 7623, 7625, 7647, 7650, 7652, 7659, 7660, 7661, 7665, 7667-7669, 7676, 7773).

[187] Il était d'usage, à Mon-Repos, de faire suivre la pièce principale, une tragédie ou une comédie, d'un opéra bouffe, ce qui n'était pas du goût d'Albrecht von Haller (cf. Best. 6477, 6506; Best. D 7173, 7202).

[188] Best. 6513, Best. D 7209.

[189] Best. 6521, Best. D 7217.

[190] Jean-Jacques ROUSSEAU, *Les Confessions*, livre X, *Œuvres complètes*, éd. publiée sous la direction de Bernard Gagnebin et Marcel Raymond, t. I, Paris, 1959, p. 494.

[191] Jean Le Rond d'ALEMBERT, «Genève», *Encyclopédie, ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, t. VII, Paris, 1757, p. 576.

[192] *Ibid.*, p. 578. D'Alembert compromet Voltaire en invoquant son témoignage: «Ce n'est pas, dit M. de Voltaire, un petit exemple du progrès de la raison humaine, qu'on ait imprimé à *Genève* avec l'approbation publique (dans l'*Essai sur l'histoire universelle* du même auteur), que Calvin avoit une ame atroce, aussi-bien qu'un esprit éclairé. Le meurtre de Servet paroît aujourd'hui abominable.» (*Ibid.*) Citation malencontreuse (cf. Best. 6837 n. 5, 6861, 6881, 6885, 6890, 6894; Best. D 7536 n. 5, 7560, 7580, 7584, 7588, 7592), car ces deux phrases, extraites d'une lettre à Thieriot du 26 mars 1757 (Best. 6517, Best. D 7213; cf. Best. 6423, Best. D 7119), avaient attiré des ennuis à Voltaire à la suite de la parution de la missive en question dans le *Mercure de France* de mai 1757 (cf. Best. 6563, 6566 et n., 6574 et n., etc.; Best. D 7261, 7264 et n., 7272 et n., etc.). Sur cette fâcheuse affaire, cf. Henri GOUHIER, *Rousseau et Voltaire: portraits dans deux miroirs*, Paris, 1983, pp. 131-133.

[193] Cf. cependant Best. 6912, Best. D 7608. Lettre de Voltaire à Jean Le Rond d'Alembert du 29 janvier 1758.

En mai 1758 paraissent dans le *Journal helvétique* (pp. 504-509) de brèves «Remarques sur le paragraphe de l'article 'Genève', dans l'*Encyclopédie*, qui traite de la comédie & des comédiens». Ce texte non signé, daté du 26 avril 1758, est de Jacques-François Deluc; il en existe une impression séparée faisant deux pages du format in-quarto (Emile RIVOIRE, *Bibliographie historique de Genève au XVIIIe siècle*, Genève, Paris, 1897, t. I, pp. 104-105, n° 657 (Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, 26-27)). Cf. Leigh 736 et 747; Douglas George CREIGHTON, *Jacques-François DeLuc of Geneva and his friendship with Jean-Jacques Rousseau*, University, Mississippi, 1982, pp. 33-35 (Romance monographs, 42).

[194] Cf. Best. 6680, 6682, 6709, 6711, 6713, 6747, 6748, 6771, 6773, 6783, 6793, 6836, 6856, 6858, 6861, 6866, 6870, 6872, 6878, 6879, 6898, 6905 (antidatée), 6906, 6907, 6924, 6928, 6930, 6931, 6935, 6939, 6945, 6950, 6951, 6953-6955, 6960, 6963-6965, 6968-6973, 6976, 6978, 6980, 6984, 6989, 6995, 7001, 7003, 7010, 7038, 7053, 7076, 7251, 7263; Best. D 7377, 7379, 7406, 7408, 7410, 7444, 7446, 7469, 7471, 7482, 7492, 7535, 7555, 7557, 7560, 7565, 7569, 7571, 7577, 7578, 7596, 7602, 7603, 7619, 7623, 7625, 7626, 7630, 7634, 7640, 7647-7652, 7656, 7659-7661, 7664-7669, 7672, 7674, 7676, 7680, 7685, 7692, 7698, 7700, 7707, 7736, 7750, 7773, 7963, 7975.

Tout en se félicitant des représentations données à Carouge, «peti vilage de Savoie à un car de lieue de Geneve» (Best. 7053, Best. D 7750), par la troupe de Lemoine à partir de l'été de 1757, Voltaire ne leur a jamais accordé, sous le rapport de l'art théâtral du moins, l'importance qu'il attachait à l'activité déployée par la «bande joyeuse» (Best. 6496, Best. D 7191) et aristocratique de Mon-Repos durant les hivers de 1757 et de 1758, lorsqu'il en était l'animateur avec David-Louis de Constant de Rebecque, seigneur d'Hermenches. Cf. Best. 6644 et n. 5, 6661, 6693, 6709, 6793, 6795, 6858, 6872, 6878, 7029, 7031, 7085, 7096, 7133, 7206, 7618 n. 1, 8793, 8878, 8994 n.; Best. D 7338 et n. 5, 7355, 7390, 7406, 7492, 7494, 7557, 7571, 7577, 7727, 7729, 7784, 7801, 7842, 7918, 8339 n. 1, 9562, 9655, 9777 n.; cf. aussi Leigh A193.

[195] Best. 6898, Best. D 7596. Lettre de Voltaire à Nicolas-Claude Thieriot du 21 janvier 1758.

[196] Best. 6924, Best. D 7619.

[197] Best. 6973, Best. D 7669. Lettre de Voltaire à Nicolas-Claude Thieriot du 7 mars 1758.

[198] Jean-Jacques ROUSSEAU, *Les Confessions*, livre X, *Œuvres complètes*, éd. publiée sous la direction de Bernard Gagnebin et Marcel Raymond, t. I, Paris, 1959, p. 495.

[199] Cf. *ibid.*, pp. 494-496 et 501-502; Leigh 614, 617 n., 620, 626, 638, 645, 646, 649, 650, 652, etc.

Crédit photographique:

François Martin, Genève.